

Insee Dossier

Normandie



n° 9

Novembre 2017

L'accessibilité des services au public dans le département de la Seine-Maritime

Un bon accès aux services
avec toutefois plus de difficultés à l'est du département

Synthèse

Avec 1,3 million d'habitants en 2013, la Seine-Maritime est l'un des départements français les plus peuplés. Toutefois, certaines zones à l'est et à l'extrême nord du territoire ont une densité de population relativement faible. Les 168 pôles de services maillent de façon homogène l'ensemble du territoire, ce qui garantit globalement aux habitants de ne jamais être trop éloignés de ces différents services. Les pôles sont cependant plus concentrés le long de la Vallée de la Seine et sur le littoral.

Outre l'éloignement géographique, l'accès aux différents services présents en Seine-Maritime peut être freiné par deux autres facteurs. Le premier est la mobilité (qui dépend de la possession d'une voiture et de l'accès au transport urbain) : la part des habitants sans voiture est plus forte en Seine-Maritime qu'ailleurs. Le deuxième est l'accès au numérique, enjeu important à l'heure où de nombreuses démarches administratives sont dématérialisées. Les zones mal couvertes, bien qu'elles concernent l'ensemble du territoire, sont plus concentrées au nord-est du département.

L'accès aux services répond à un besoin plus ou moins fort selon le type de population. Rendre ces services plus accessibles pour les personnes les plus fragilisées constitue un enjeu fort. Le département est confronté à un certain nombre de précarités sociales plus accentuées qu'en province : une population généralement moins diplômée, un chômage plus prononcé, une insertion professionnelle des jeunes plus difficile et une proportion de familles monoparentales plus forte. Cette population plus fragile réside en grande partie dans les grandes agglomérations et dans l'est du département.

Le Département de la Seine-Maritime doit élaborer un schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public, prévu par la loi NOTRe. Ce schéma doit s'appuyer sur un diagnostic, qui comprend notamment une analyse des temps d'accès aux services permettant une identification des territoires connaissant les plus grandes difficultés d'accès. Dans certains territoires, la question de l'accessibilité des services présente un enjeu important, renforcé par les caractéristiques sociales défavorables de certaines zones. Les services concernés par le schéma sont répartis, pour ce diagnostic statistique, en cinq domaines : les services du quotidien, les services de santé, les services publics, les services sociaux et les services de l'emploi.

Le Pays de Bray et la Vallée de la Bresle sont les territoires présentant le plus fort enjeu en termes d'accessibilité aux services. Les habitants de ces territoires ont des difficultés d'accès aux services du quotidien, de la santé, de l'emploi, ainsi qu'aux services publics et sociaux. Ces difficultés sont renforcées par certaines caractéristiques sociales des habitants de ces territoires, caractérisées par une plus grande pauvreté et une moins bonne desserte en services de transport en commun.

Cette étude a été réalisée par

Laurent BRUNET, Caroline LEVOUIN et Thibaut LOUZA
(Insee Normandie).

Cette étude s'inscrit dans la démarche d'élaboration du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) de la Seine-Maritime. Cette démarche, pilotée conjointement par le Département de la Seine-Maritime et la Préfecture, a bénéficié d'un accompagnement de la société de conseil Edater.

Les schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public

Promulguée le 7 août 2015, la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) prévoit, dans chaque département, l'élaboration d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

Ce schéma porte deux notions qu'il convient d'expliciter : l'accessibilité et les services au public.

– L'accessibilité telle qu'évoquée par cette loi renvoie à la facilité pour un usager de disposer d'un service.

– La notion de « services au public », explicitée par l'article 1^{er} du décret n° 2016-402 du 4 avril 2016, « porte sur l'ensemble des services, qu'ils soient publics ou privés, destinés à être directement accessibles, y compris par voie électronique, au public, celui-ci pouvant être des personnes physiques ou morales ».

La loi prévoit un pilotage conjoint de ce schéma, pour son élaboration et sa mise en œuvre, par l'État et le Département qui doivent associer dans la démarche les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (*annexes, illustration 40*). Le schéma prend la forme d'un plan d'action dont la mise en œuvre est prévue sur une durée de 6 ans.

Méthode d'élaboration du diagnostic

La première étape d'élaboration du schéma est la réalisation d'un diagnostic de l'accessibilité des services, dont l'objet est de définir les enjeux d'accessibilité pour les différents thèmes étudiés et de spatialiser les problématiques d'accès aux services sur le territoire.

Le diagnostic s'attache à croiser : des informations factuelles (présence/absence d'un équipement sur un territoire), la perception des usagers sur la présence et la qualité d'un service ainsi que sur leurs attentes, les informations qualitatives et quantitatives permettant d'objectiver les besoins et les enjeux d'usages (comparaison avec des ratios nationaux, dires d'acteurs portant un regard distancié sur l'adéquation entre les besoins et l'offre, etc.).

Les travaux suivants ont été menés :

– Une analyse statistique en partenariat avec l'Insee visant d'une part à analyser des temps d'accès aux différents équipements de service, et d'autre part à identifier les zones de fragilité du territoire nécessitant une vigilance particulière quant à la réponse aux besoins des populations (*cette présente étude*).

– Une enquête auprès des habitants pour recueillir leur perception de l'accessibilité aux services. Près de 1 200 habitants ont répondu à un questionnaire en ligne relayé par la communication départementale et l'État. Des questions fermées, portant sur 29 catégories de services, ont permis le retour d'appréciation sur l'importance et l'accessibilité. Les suggestions d'améliorations ont été apportées au travers d'une question ouverte.

– Une enquête auprès des intercommunalités afin de recueillir la perception des élus locaux sur les enjeux de leur territoire et les solutions d'amélioration.

– Des entretiens menés auprès des principaux opérateurs de service (La Poste, Pôle emploi, etc.), des services du Département, de la Région, de l'État.

– Quatre réunions territoriales : ces réunions ont permis le recueil de la perception d'acteurs ayant une vision globale de leur territoire (élus locaux, représentants d'usagers et partenaires).

Synthèse des résultats de l'enquête auprès des habitants menée par Edater

L'enquête a d'abord permis d'identifier les services jugés essentiels par la population. La santé est une préoccupation majeure, les commerces de proximité conservent une importance cruciale dans la vie quotidienne des habitants. L'accès à la communication numérique (téléphonie mobile et Internet) est jugé comme plus important que l'accès à l'offre de transport (qui fait cependant également partie des services les plus importants).

En termes d'accessibilité, les ¾ des 29 catégories de services analysées sont jugées accessibles par plus de la moitié des répondants : ce ressenti reflète une bonne couverture du territoire départemental par les services. Les services du quotidien (commerces, poste, etc.) sont perçus comme très facilement accessibles. L'accessibilité apparaît satisfaisante pour la couverture numérique, le transport, les services administratifs. Des catégories de services sont en revanche perçues comme plus difficiles d'accès : les services sociaux, les services de santé spécialisés et les espaces de mutualisation comme les maisons de services au public (MSAP).

On constate que l'insatisfaction sur l'accessibilité est plus marquée pour les habitants des secteurs ruraux, en particulier à l'est du département.

Parmi les suggestions émises pour améliorer la situation, on distingue quatre pistes d'actions particulièrement citées : le développement de la présence de proximité, l'amélioration de l'information sur les services, l'adaptation des jours et horaires d'ouverture et la réduction des délais d'attente.

Sommaire

Situation socio-démographique du département de la Seine-Maritime	3
<ul style="list-style-type: none">• L'est et l'extrême nord du département moins peuplés• Une population relativement jeune• Une population plus fragile socialement dans la Vallée de la Bresle• Une plus faible mobilité dans l'est	
Maillage territorial du département de la Seine-Maritime	6
<ul style="list-style-type: none">• La Seine-Maritime, département normand le plus dense en pôles de services• La population éloignée des pôles plus fragilisée• 84 % des habitants du département à moins de 5 minutes d'un pôle de services	
Implantation des services au public en Seine-Maritime	10
Les services du quotidien	11
<ul style="list-style-type: none">• Les services du quotidien accessibles rapidement en Seine-Maritime• Près de 5 % de la population à plus de 10 minutes en moyenne des commerces alimentaires• Les habitants de l'est du département plus éloignés des autres services courants	
Les services de santé	14
<ul style="list-style-type: none">• Les chirurgiens-dentistes moins proches que les médecins• Les autres services de santé moins accessibles dans le nord et le sud du Pays de Bray• 6 300 habitants à plus de 30 minutes de l'offre hospitalière et des spécialistes	
Les services publics	17
<ul style="list-style-type: none">• Une implantation homogène des maisons de services au public• Peu d'habitants éloignés d'une mairie délivrant des cartes d'identité ou passeports• Le sud du Pays de Bray plus éloigné d'un point d'accès aux droits	
Les services sociaux	19
<ul style="list-style-type: none">• 15 % des habitants à 20 minutes ou plus de la caisse primaire d'assurance maladie• Les habitants à l'est du département éloignés des caisses de retraites et de santé au travail• 5 % des agriculteurs à 30 minutes ou plus de la Mutualité Sociale Agricole• Des services de la CAF accessibles en 10 minutes• Moins de centres sociaux sur une frange est du département• Quelques communes plus éloignées d'un centre médico-social dans l'Inter-Caux-Vexin• Des temps d'accès aux CLIC supérieurs à 20 minutes pour un senior sur sept	
Les services de l'emploi	24
<ul style="list-style-type: none">• 4 % de chômeurs à 20 minutes ou plus des services de Pôle emploi• 9 % des jeunes non insérés du département à 10 minutes ou plus d'une mission locale	
Territoires à fortes difficultés d'accès aux services	26
Annexes	31

Situation socio-démographique du département de la Seine-Maritime

La Seine-Maritime, département densément peuplé, s'articule autour de cinq grands pôles urbains : Rouen, Le Havre, Dieppe, Eu et Lillebonne.

La population du département est relativement jeune : près d'un tiers de ses habitants a moins de 25 ans. Les plus âgés (65 ans ou plus) représentent 17 % des habitants. Leur part dans la population devrait continûment croître dans les années à venir (22 % à horizon 2025, 24 % à horizon 2030).

Comme en moyenne nationale, 14 % des habitants de la Seine-Maritime vivent en deçà du seuil de pauvreté. La population dans les grandes communes du département, dans la Vallée de la Bresle ou encore dans le Pays de Bray est socialement plus fragile. Le département est également confronté à un certain nombre de fragilités sociales plus accentuées qu'en province : une population généralement moins diplômée, un chômage plus important, une insertion professionnelle des jeunes plus difficile et une proportion de familles monoparentales plus forte.

Enfin, la mobilité de ses habitants est plus réduite qu'ailleurs : la part des ménages sans voiture est plus élevée et les transports urbains peu développés dans certaines zones, notamment à l'est.

L'approche socio-démographique de la Seine-Maritime permet de connaître le territoire et sa population, afin de faire apparaître les atouts et faiblesses du département sur les besoins en services. Ces besoins diffèrent selon la population, notamment selon l'âge des habitants. Certains services sont plutôt tournés vers les jeunes, d'autres vers les seniors. Certains s'adressent à des catégories de personnes plus fragiles socialement, comme les chômeurs ou les personnes pauvres. Pour ces personnes fragilisées, l'accès à ces services constitue un enjeu fort. Connaître les difficultés de mobilité des ménages est également nécessaire pour

prendre toute la mesure des difficultés d'accès de la population.

L'est et l'extrême nord du département moins peuplés

En 2013, 1 254 609 personnes vivent en Seine-Maritime. Le département se place au 8^e rang des 88 départements de province pour sa population. Avec une densité démographique de 200 habitants au km² (contre 97 en moyenne de province), la Seine-Maritime se positionne au 10^e rang des départements de province.

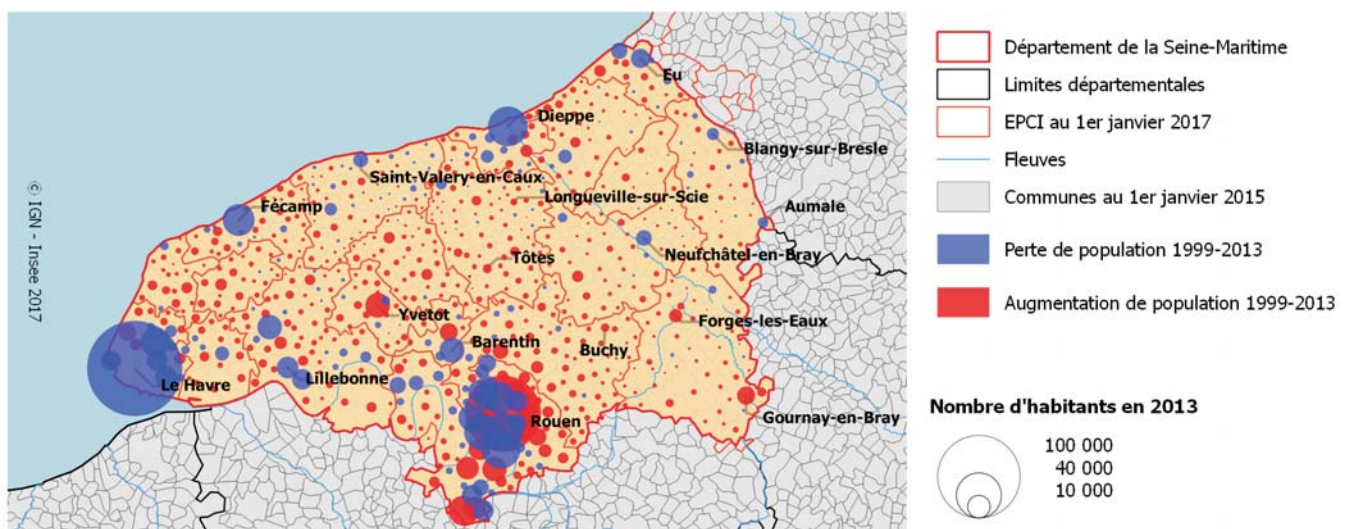
La Seine-Maritime est un département plutôt urbain : une commune sur cinq

appartient à une unité urbaine. Cinq grands pôles, dont l'unité urbaine contient au moins 10 000 emplois, structurent le département et concentrent 62 % de la population : Rouen, Le Havre, Dieppe, Eu et Lillebonne.

La population est importante dans la Vallée de la Seine où l'emploi est plus abondant, notamment dans l'industrie. Deux habitants de la Seine-Maritime sur trois résident de la métropole rouennaise à l'Estuaire de la Seine. L'est et l'extrême nord du département sont moins peuplés : moins d'un habitant sur dix réside dans le Pays de Bray et la Vallée de la Bresle.

1 Les 5 grands pôles urbains de la Seine-Maritime rassemblent 62 % de la population du département

Population en 2013 et évolution 1999-2013



Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2013

Les trois quarts des communes du département ont moins de 1 000 habitants, comme dans le reste de la France. Elles rassemblent 19 % de la population départementale. La croissance démographique est plus forte dans ces communes que dans l'ensemble du département (+ 14 % contre + 1 % entre 1999 et 2013, *illustration 1*).

Une population relativement jeune

Avec près de 400 000 habitants de moins de 25 ans, la population de la Seine-Maritime est relativement jeune (31,4 % de la population contre 29,8 % en moyenne en province). À l'instar de la population totale de la Seine-Maritime, six habitants de moins de 25 ans sur dix résident au sein de la métropole rouennaise et de l'agglomération havraise (*annexes, illustrations 42 et 43*). Parmi eux, 27 % sont élèves ou étudiants, Rouen et Le Havre abritant les deux pôles universitaires du département.

La Seine-Maritime rassemble près de 218 000 seniors âgés de 65 ans ou plus (dont la moitié a 75 ans ou plus), soit 17 % de la population du département (contre 19 % en moyenne en province). Trois seniors sur cinq résident dans la métropole rouennaise ou dans l'agglomération havraise (*annexes, illustration 44*). En proportion, les seniors sont particulièrement présents dans la communauté d'agglomération de la région dieppoise, le sud de la Vallée de la Bresle, le Pays de Bray et l'agglomération de Fécamp (*annexes, illustration 45*). Le rapport entre la part des plus âgés et la part

des plus jeunes est plus faible en Seine-Maritime qu'ailleurs : on compte six seniors pour dix jeunes (*annexes, illustration 46*).

Comme pour la plupart des départements métropolitains, la Seine-Maritime doit s'attendre à un vieillissement fort de sa population. Si les tendances récentes se prolongeaient, la part des 65 ans ou plus dans la population passerait de 17 % en 2013 à 22 % à l'horizon 2025 (282 000 habitants de 65 ans ou plus) et à 24 % à l'horizon 2030 (304 660 habitants de 65 ans ou plus).

Une population plus fragile socialement dans la Vallée de la Bresle

En Seine-Maritime, le revenu médian de la population est un peu plus faible qu'au niveau national (19 800 € contre 20 200 €). Le revenu médian des habitants est le plus faible dans le Pays de Bray et la Vallée de la Bresle.

Comme au niveau national, 14 % des habitants de la Seine-Maritime vivent sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec un niveau de vie inférieur à 990 € par mois pour une personne seule. Cette population, particulièrement précaire, réside dans les grandes villes du département (Rouen et les communes périphériques, Le Havre, Dieppe, etc.), le nord du Pays de Bray et la Vallée de la Bresle (*illustration 2*). Dans certaines communes de ces territoires, plus d'un habitant sur quatre vit sous le seuil de pauvreté.

La population de la Seine-Maritime est également confrontée à un certain nombre de fragilités sociales plus accentuées qu'ailleurs en province.

Ainsi, ses habitants sont moins diplômés : 37 % de la population de 15 ans ou plus n'ont pas de diplôme contre 34 % en moyenne en province (*annexes, illustration 41*). Le faible niveau de formation de la population est particulièrement important dans la Vallée de la Bresle. Dans certaines communes, ce faible niveau concerne même plus de la moitié de la population.

Avec 85 300 chômeurs de 15 à 64 ans, la part des chômeurs dans la population active est particulièrement élevée en Seine-Maritime : 15 % contre 13 % en province (16^e département). Ces chômeurs résident en grande partie dans les pôles urbains où se concentre l'offre de logements sociaux et où les opportunités professionnelles sont plus nombreuses (*annexes, illustration 47*).

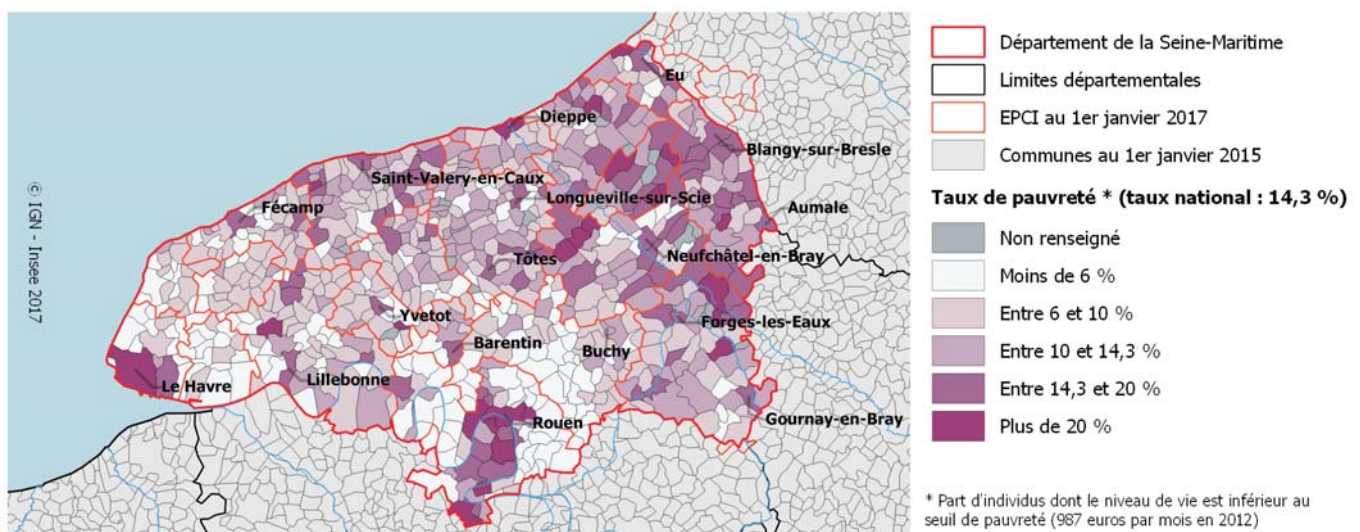
En outre, l'insertion professionnelle des jeunes de 15 à 24 ans est plus difficile en Seine-Maritime : 25 300 jeunes non scolarisés sont sans emploi, soit 16 % des jeunes (14 % en province). Deux jeunes non insérés sur cinq habitent dans la métropole rouennaise (14 % des jeunes de la métropole).

En proportion, la difficulté d'insertion est importante dans la région dieppoise, la Vallée de la Bresle et la région de Saint-Romain-de-Colbosc, où plus d'un jeune sur cinq est en difficulté d'insertion professionnelle (*annexes, illustration 48*).

Enfin, la part des familles monoparentales est un peu plus élevée en Seine-Maritime qu'ailleurs : 11 % contre 10 % en province. Les parents élevant seuls leurs enfants sont plus souvent au chômage (13 % des

2 Un taux de pauvreté élevé dans les principales villes et à l'est du département

Taux de pauvreté en 2012



Source : Insee, Filosofi 2012

familles monoparentales contre 7 % de l'ensemble des ménages), et donc plus fragiles socialement. La moitié de ces familles vit au Havre, à Rouen ou dans son agglomération, à Dieppe, à Elbeuf ou à Fécamp, communes où l'offre de logements sociaux est développée.

Une plus faible mobilité dans l'est

164 000 ménages de la Seine-Maritime ne possèdent pas de voiture. Cela représente 13 % des ménages du département, soit

trois points de plus qu'au niveau de la province. La part des ménages sans voiture est plus importante dans les pôles urbains où l'offre de transport est plus abondante (*illustration 3*). Dans le département, 17 % des ménages résidant dans un pôle urbain sont sans voiture, contre 14 % en moyenne en province. Hors pôles urbains, 5 % des ménages sont sans voiture, en Seine-Maritime comme en province.

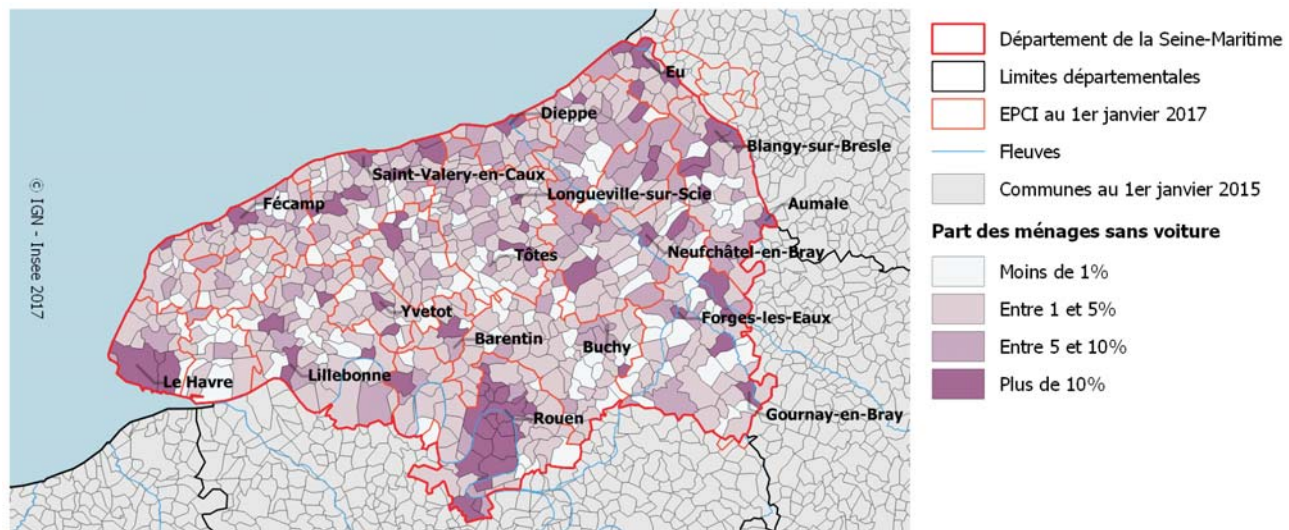
Pour 184 000 habitants (15 % de la population du département), aucune offre de

transport urbain, de ligne interurbaine régulière ou de gare n'est proposée dans leur commune. Ces habitants résident dans 431 communes du département (*illustration 4*).

24 communes cumulent les fragilités, abritant une part importante (plus de 10 %) de ménages sans voiture et n'offrant pas de transport urbain. Elles accueillent 10 000 habitants et se localisent dans le sud de la Vallée de la Bresle et dans le Pays de Bray mais aussi sur la Côte d'Albâtre. ■

3 13 % des ménages de la Seine-Maritime ne possèdent pas de voiture

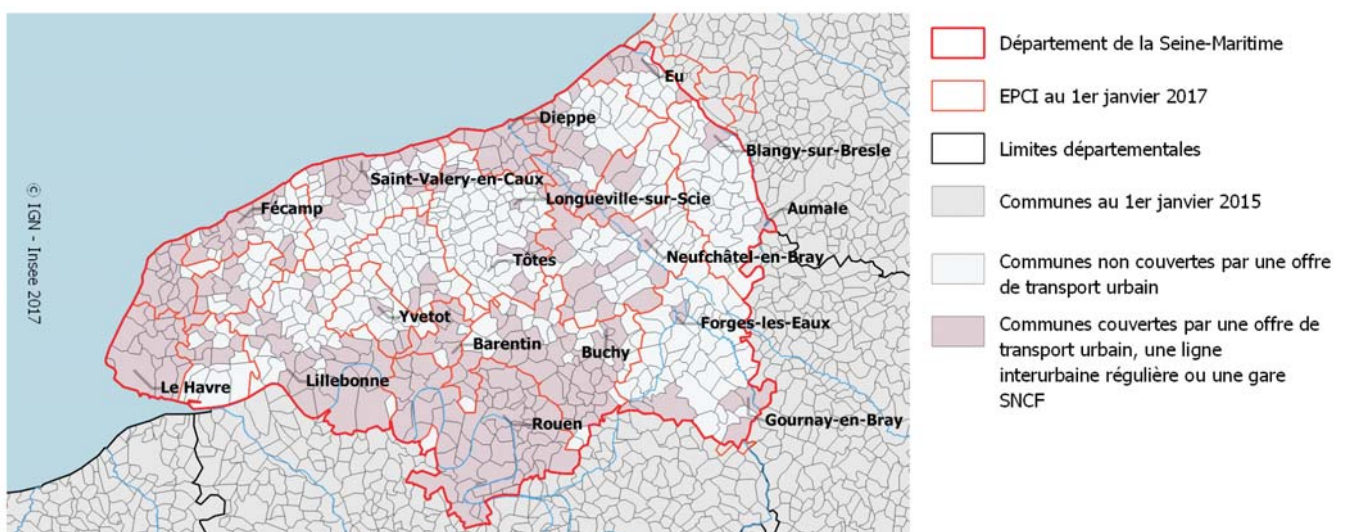
Part des ménages sans voiture en 2013



Source : Insee, recensement de la population 2013

4 15 % des habitants de la Seine-Maritime vivent dans une commune sans desserte de transport

Communes couvertes en offre de transport



Source : Insee, recueil Edater

Maillage territorial du département de la Seine-Maritime

Le territoire de la Seine-Maritime dispose de 168 pôles de services. Avec 2,7 pôles de services pour 100 km², c'est le département normand le plus dense en pôles. 84 % des habitants se trouvent à moins de 5 minutes d'un pôle. Toutefois, l'est du département est nettement moins bien doté en pôles et les temps d'accès sont généralement plus élevés. Le Pays de Bray est particulièrement concerné par cet éloignement. En Seine-Maritime, 148 communes sont considérées comme éloignées d'au moins un type de pôle. En outre, certaines de ces communes accueillent une population fragilisée, ce qui renforce l'enjeu de l'accessibilité.

La Seine-Maritime, département normand le plus dense en pôles de services

La Seine-Maritime offre un réseau de 168 pôles de services (cf. encadré). Avec 2,7 pôles pour 100 km², elle est le département normand qui en compte le plus (2,3 pour le Calvados, 1,9 pour l'Eure, 1,7 pour la Manche et 1,3 pour l'Orne). En outre, cette densité de pôles de services est supérieure à la moyenne de province (1,8 pôles pour 100 km²). 168 communes sont considérées comme pôles de proximité, 60 comme pôles intermédiaires et 12 comme pôles supérieurs.

Les pôles de services sont plus concentrés près des grandes agglomérations (illustration 5). Près d'un pôle sur trois se situe dans la Métropole Rouen Normandie (près de

490 000 habitants sur 71 communes, 52 pôles de services). À l'inverse, la communauté de communes de Londinières, au nord-est du département, ne possède qu'un seul pôle de proximité (5 300 habitants sur 16 communes).

L'est du département, plus particulièrement le Pays de Bray et la Vallée de la Bresle, est beaucoup moins dense en pôles de services que l'ouest. Les habitants de ces territoires bénéficient toutefois de la présence de pôles de services localisés hors du département, dans la Somme.

La population éloignée des pôles plus fragilisée

La notion d'éloignement à un pôle varie selon la gamme offerte. L'accès à une librairie, par exemple, peut souffrir d'un

délai d'accès plus long que l'achat du pain quotidien. Par conséquent, sont considérées comme éloignés les habitants des communes à 30 minutes ou plus pour les pôles supérieurs, 20 minutes ou plus pour les pôles intermédiaires et 10 minutes ou plus pour les pôles de proximité. Aucune commune du département n'est significativement éloignée des 3 types de pôles. 148 le sont d'au moins un. Celles-ci sont très concentrées à l'est du département, en particulier dans la communauté de communes des 4 Rivières. À l'ouest, les communes autour de Saint-Valery-en-Caux et de Fécamp sont aussi concernées (illustration 6). 70 000 habitants (5,6 % de la population) vivent dans les 148 communes éloignées d'au moins un type de pôles. La taille moyenne de ces communes est de 500 habitants (contre 1 700 en moyenne dans le département).

5 168 pôles de services structurent le département de la Seine-Maritime

Pôles de services



Source : Insee, Base permanente des équipements 2015

La population de ces communes est plus fragile socialement qu'au niveau départemental. Les personnes pauvres et les chômeurs y sont plus présents. Douze communes cumulent les risques de fragilité, avec à la fois un taux de pauvreté élevé et une part de chômeurs importante. Par ailleurs, les seniors sont plus présents dans ces communes éloignées d'un pôle (19,2 % de 65 ans ou plus, contre 17,4 % en Seine-Maritime). La part des jeunes de moins de 25 ans y est en revanche moins élevée (29,1 % contre 31,4 %). L'absence de moyen de transport (voiture ou transport en commun) rend difficile l'accès à un pôle de services éloigné. Or, 117 des 148 communes éloignées ne sont desservies ni par un service de transport urbain, ni par une ligne interurbaine régulière, ni par une gare. Au total, 1 600 ménages sans voiture résident dans une commune éloignée sans cette offre de transport.

84 % des habitants du département à moins de 5 minutes d'un pôle de services

Les communes de la Seine-Maritime sont en moyenne à 5 minutes d'un pôle de proximité et 84 % de la population y accèdent en moins de 5 minutes. Ces pôles permettent de satisfaire les besoins de la population en services de première nécessité comme les boulangeries, épicerie, banques, postes, écoles, médecins, pharmacies, etc. La majorité de la population réside dans une commune pôle de proximité (79 %), les pôles intermédiaires et supérieurs étant aussi

Les pôles de services

L'Insee gère une « base permanente des équipements » (BPE) qui rassemble une très large part des services aux habitants, qu'ils soient publics ou marchands. Cette base rassemble une centaine d'équipements issus des répertoires officiels de l'Insee (comme Sirene) ou d'autres ministères (éducation, santé, culture, jeunesse et sports, etc.). Ces équipements sont classés par gamme, selon leur fréquence d'implantation sur le territoire.

On distingue 3 gammes d'équipements :

- la gamme de proximité (30 équipements) dont boulangeries, épicerie, banques, postes, médecins généralistes, etc.
- la gamme intermédiaire (34 équipements) dont gendarmeries, librairies, collèges, etc.
- la gamme supérieure (40 équipements) dont lycées, urgences, médecins spécialistes, etc.

Une commune est considérée comme un pôle de services pour une gamme donnée si elle possède au moins la moitié des équipements de la gamme. Par exemple, si une commune possède 21 équipements de la gamme supérieure, c'est un pôle de services supérieur. Une même commune peut être considérée comme un pôle de plusieurs gammes. Ainsi, Rouen est à la fois un pôle supérieur, intermédiaire et de proximité, car elle atteint le seuil de la moitié des équipements pour toutes les gammes.

Accessibilité aux services et aux pôles

Dans cette étude, l'accessibilité aux services est mesurée à l'aide du distancier Métrici (outil de l'Insee). Il s'agit de mesurer la distance moyenne qui sépare les habitants d'une commune (centre de la commune) à la commune la plus proche possédant l'équipement. Cette distance correspond au trajet en voiture par la route en heures creuses et est exprimée en minute.

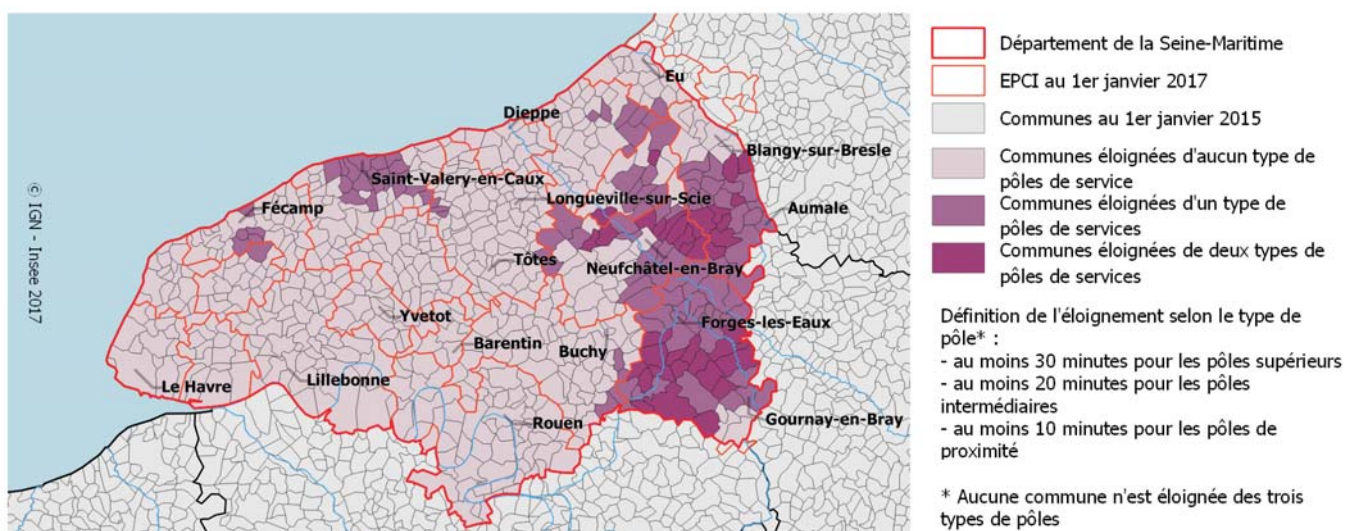
pôles de proximité. Toutefois, 57 communes, regroupant 16 300 habitants (1,3 % de la population du département) se situent à plus de 10 minutes de ces pôles (*illustration 7*). Elles se concentrent essentiellement dans le Pays de Bray (communautés de communes des 4 rivières, de Bray-Eawy et de Londinières), la Vallée de la Bresle et à proximité de Fécamp.

Les pôles de service intermédiaire regroupent des services de gendarmerie, les librairies, les collèges, les laboratoires d'analyses, les écoles de conduite, etc.

Les communes de la Seine-Maritime sont en moyenne à 9 minutes d'un pôle intermédiaire, et 86 % de la population accèdent à ces pôles en moins de 10 minutes. Six habitants de la Seine-Maritime sur dix y vivent (les pôles supérieurs étant aussi pôles intermédiaires). La population à plus de 20 minutes de ces pôles ne représente que 0,3 % de la population, celle à plus de 15 minutes, 1,9 % (*illustration 8*). Elle réside au sud-est du département mais aussi dans le nord du Pays de Bray.

6 L'est du département particulièrement touché par l'éloignement aux pôles

Éloignement aux pôles de service



Source : Insee, Base permanente des équipements 2015, Distancier Métrici

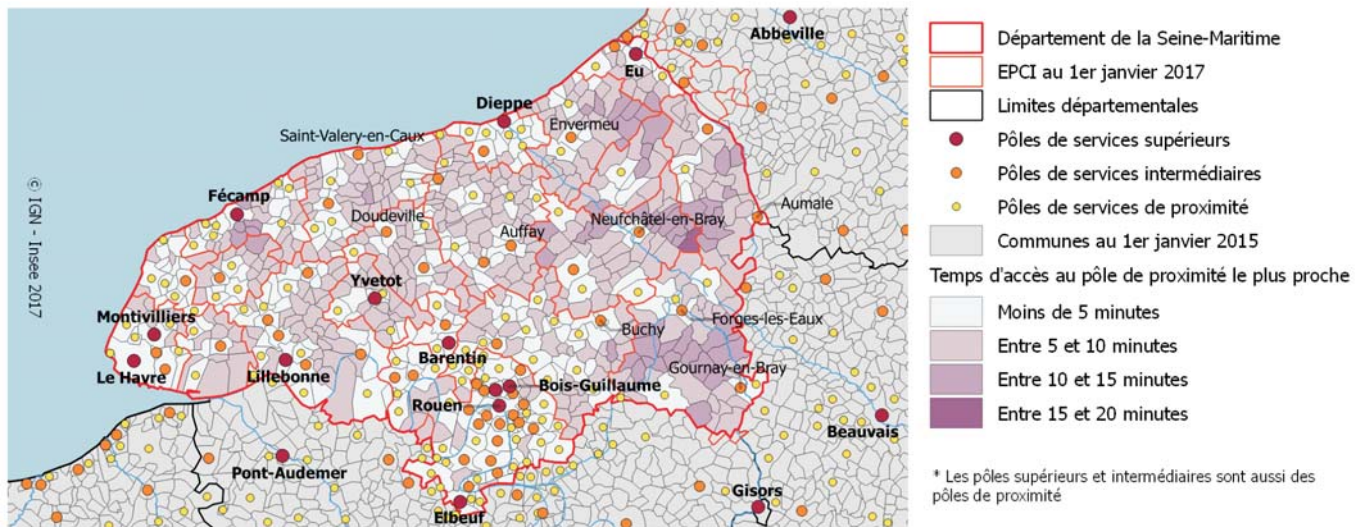
Les communes de la Seine-Maritime se situent en moyenne à 21 minutes d'un pôle supérieur. 95 % des habitants accèdent à un pôle supérieur en moins de 30 minutes. Ils offrent des services comme les lycées, les agences de Pôle emploi, les urgences, les

maternités, les médecins spécialistes, etc. Ils concentrent 35 % de la population du département. Néanmoins, 125 communes sont à plus de 30 minutes de ces pôles et 9 d'entre elles, à l'extrémité est du département, sont à 45 minutes ou plus (*illustration 9*).

Pratiquement tous les habitants des communes du Pays de Bray sont éloignés puisque le territoire ne comprend aucun pôle supérieur. Les communes autour de Saint-Valery-en-Caux sont aussi touchées par cet éloignement. ■

7 1,3 % des habitants du département vit à 10 minutes ou plus d'un pôle de proximité

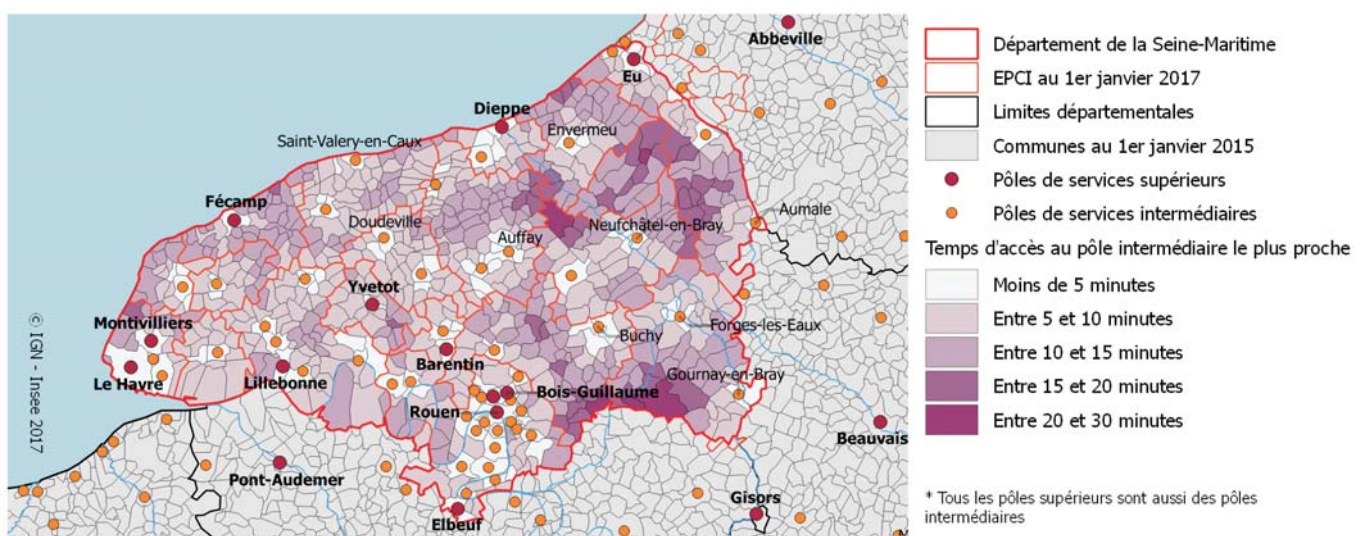
Temps d'accès moyen aux pôles de services de proximité *



Source : Insee, Base permanente des équipements 2015, Distancier Métrici

8 Moins de 1 % des habitants du département vit à 20 minutes ou plus d'un pôle intermédiaire

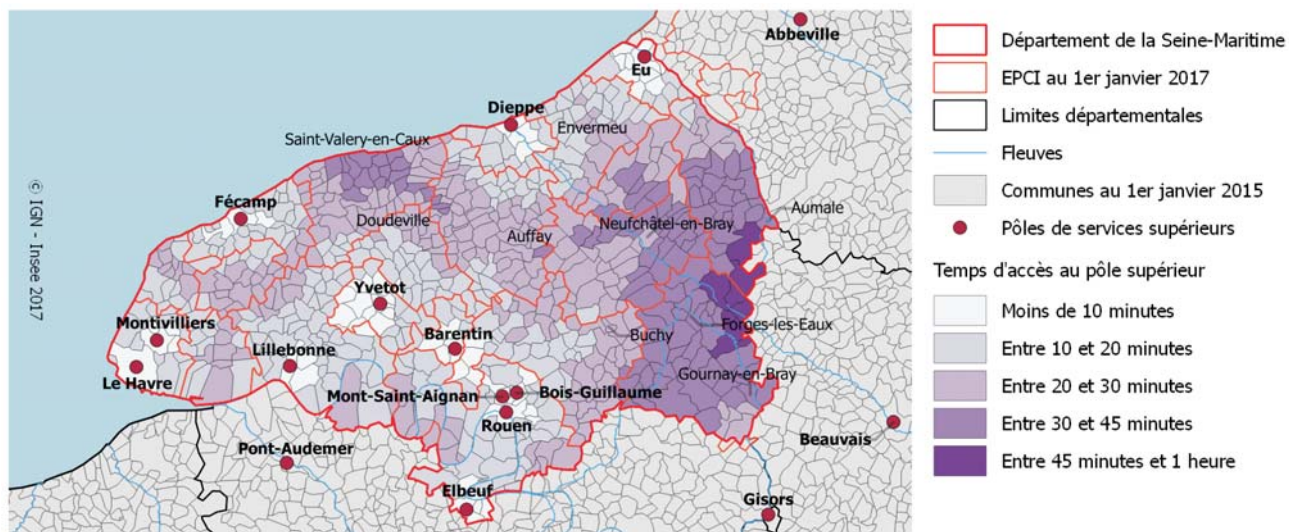
Temps d'accès moyen aux pôles de services intermédiaires *



Source : Insee, Base permanente des équipements 2015, Distancier Métrici

9 4,9 % des habitants du département vivent à 30 minutes ou plus d'un pôle supérieur

Temps d'accès moyen aux pôles de services supérieurs



Source : Insee, Base permanente des équipements 2015, Distancier Métrici

Implantation des services au public en Seine-Maritime

Dans le cadre du schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public de la Seine-Maritime, cinq grands domaines ont fait l'objet d'un diagnostic afin d'identifier les territoires les moins bien desservis dans le département : les services du quotidien, les services de santé, les services publics, les services sociaux et les services de l'emploi.

10 Les services concernés par le SDAASP répartis dans cinq domaines pour le diagnostic statistique

Répartition des équipements par domaine

Domaine	Sous-domaine	Équipement
Services du quotidien	Services du quotidien	Bureau de poste, relais poste, agence postale
		Banque, caisse d'épargne
		Boulangerie, boucherie, charcuterie
		Épicerie, supérette
	Commerces alimentaires	Stations services
Boulangerie, boucherie, charcuterie		
Marchés	Épicerie, supérette, supermarché, hypermarché (commerces alimentaires généralistes)	
	Marché	
	Autres services courants	Supermarché, hypermarché
Librairie, papeterie, journaux		
Magasins d'équipements du foyer, de vêtements, de chaussures, d'électroménager et de matériel audio-vidéo, de meubles, d'articles de sports et de loisirs		
Droguerie, quincaillerie, bricolage		
Coiffure, parfumerie		
Horlogerie, bijouterie		
Services de santé	Services de santé de proximité	Magasin d'optique
		Médecin généraliste, chirurgien-dentiste, masseur kinésithérapeute
	Autres services de santé	Infirmier, pharmacie
		Sage-femme, orthophoniste, pédicure, podologue
	Maisons de santé pluriprofessionnelles	Laboratoire d'analyses et de biologie médicale, ambulance
Offre hospitalière et spécialistes	Maison de santé pluriprofessionnelles	
	Établissement de santé, établissement psychiatrique	
	Urgences, maternité, centre de santé, dialyse	
Services publics	Services publics	Spécialiste en cardiologie, dermatologue et vénéréologie, gynécologie, gastro-entérologie, hépatologie, psychiatrie, ophtalmologie, oto-rhino-laryngologie, pédiatrie, radiodiagnostic et imagerie médicale
		Orthoptiste, audio prothésiste, psychomotricien
		Maison de services au public
Services sociaux	Services sociaux	Mairie délivrant des titres
		Point d'accès aux droits
Services de l'emploi	Services sociaux	CPAM, CARSAT, MSA, CAF
		Centre social, centre médico-social, CLIC
Services de l'emploi	Services de l'emploi	Pôle emploi, agence d'intérim, mission locale

Les services du quotidien

Les services du quotidien répondent aux besoins courants de la population pour l'alimentation, les services postaux, bancaires, d'habillement ou d'équipement du foyer. Le niveau d'équipement de la Seine-Maritime pour ces services permet de les rendre accessibles à la plupart des habitants. Seuls 3 % de la population du département est en moyenne à plus de 10 minutes de ces services. Toutefois, près de 5 % de la population réside en moyenne à plus de 10 minutes des commerces alimentaires. La plupart des habitants éloignés des services du quotidien résident dans une commune de l'est du département. En outre, les marchés, qui répondent également aux besoins des habitants pour accéder aux produits du quotidien, sont peu nombreux dans l'est du département.

Les services du quotidien accessibles rapidement en Seine-Maritime

Les bureaux de poste, banques, boulangeries, épicerie, supérettes, boucheries, charcuteries et stations services sont des services du quotidien accessibles en Seine-Maritime. Les communes du département se situent à 8 minutes en moyenne de ces services. C'est une minute de moins que pour les communes de province. Le temps d'accès est toutefois variable selon l'équipement. Les boulangeries sont les plus accessibles (4 minutes en moyenne) alors que les banques et les stations services sont plus éloignées (7 minutes en moyenne).

En Seine-Maritime, 108 communes sont à 10 minutes ou plus de ces services. Elles regroupent 35 250 habitants (2,8 % de la population du département). Elles appartiennent essentiellement au Pays de Bray. Les communautés de communes de Bray-Eawy, de Londinières, des 4 Rivières

et d'Aumale-Blangy-sur-Bresle sont concernées par cet éloignement (*illustration 11*). En outre, 1 040 ménages sans voiture vivent dans ces 108 communes, dont seulement 13 desservies par les transports. Les difficultés d'accès aux services du quotidien sont donc aggravées pour ces ménages.

Près de 5 % de la population à plus de 10 minutes en moyenne des commerces alimentaires

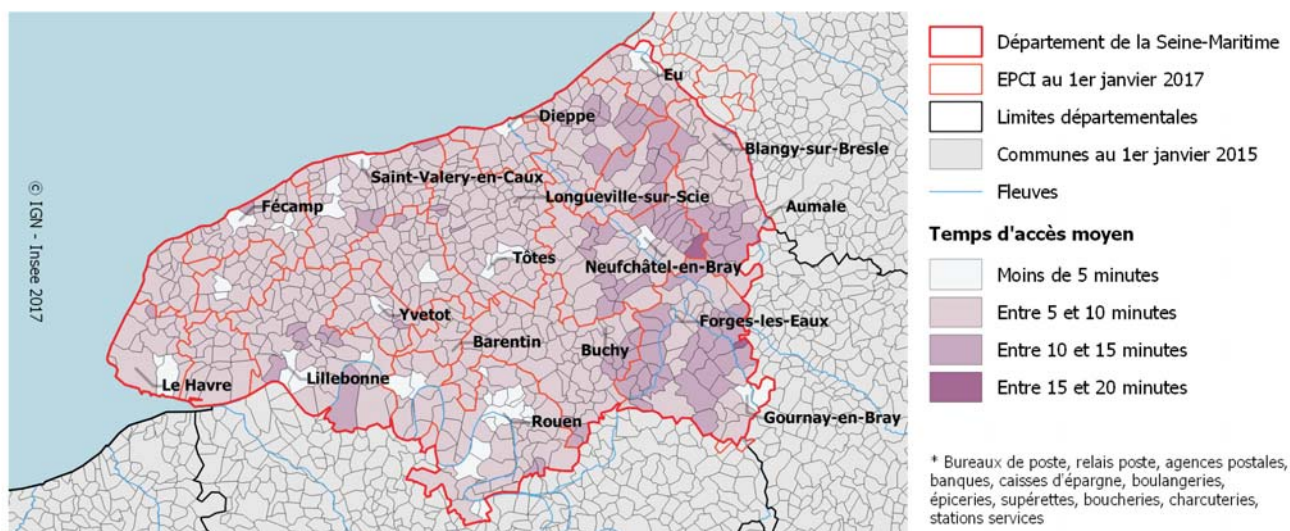
Dans le domaine des services du quotidien, les équipements offrent différents services. Dans la vie courante, les commerces alimentaires doivent être particulièrement accessibles à la population. Il existe différents types de commerces alimentaires : ceux des services du quotidien (boulangeries, épicerie, supérettes, boucheries, charcuteries) et ceux des autres services courants (supermarchés et hypermarchés). Ces commerces alimentaires pourvoient aux besoins de première nécessité de la

population. Leur accès constitue donc un enjeu important. En Seine-Maritime, les communes offrent un meilleur accès à ces commerces qu'en province : le temps moyen d'accès est de huit minutes contre dix minutes en province. 59 200 habitants vivent à plus de 10 minutes en moyenne des boulangeries, boucheries, charcuteries, épicerie, supérettes, supermarchés et hypermarchés. Ils représentent 4,7 % de la population du département (*illustration 12*).

Toutefois, la notion d'accessibilité des commerces alimentaires généralistes diffère des autres services. En effet, les services rendus à la population dans ce domaine sont similaires : si les habitants sont proches d'une supérette par exemple, il n'est pas essentiel qu'ils soient proches d'un supermarché. En Seine-Maritime, la quasi-totalité des habitants est à moins de 10 minutes d'au moins un de ces commerces alimentaires généralistes (*illustration 13*). Ceux à plus de 10 minutes de tous les commerces

11 2,8 % des habitants du département vivent à 10 minutes ou plus d'un service du quotidien

Temps d'accès moyen aux équipements des services du quotidien *



* Bureaux de poste, relais poste, agences postales, banques, caisses d'épargne, boulangeries, épicerie, supérettes, boucheries, charcuteries, stations services

Source : Insee, Base permanente des équipements 2015, Distancier Métrici

alimentaires généralistes résident essentiellement à l'est du département, ce qui touche 12 800 habitants (1 % de la population du département).

Les marchés répondent également aux besoins des habitants pour accéder aux produits du quotidien. En Seine-Maritime, 46 marchés vendent tout type de produits au moins une fois par semaine. Toutefois, ils sont peu nombreux dans l'est du département où la population est plus éloignée des services du quotidien (illustration 14).

Les habitants de l'est du département plus éloignés des autres services courants

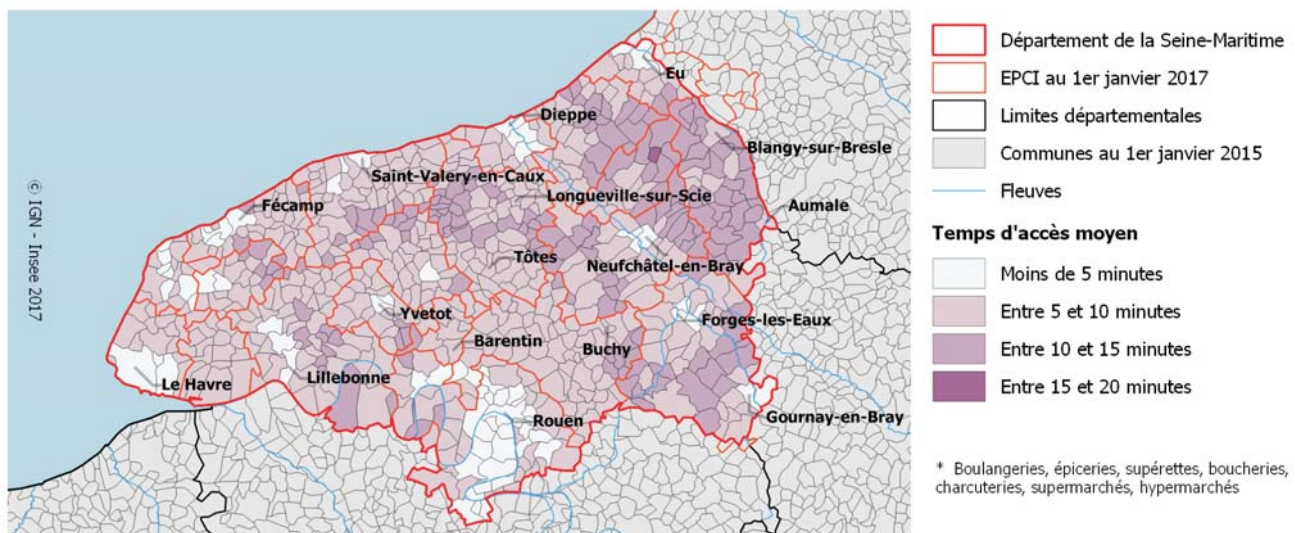
Les autres services courants regroupent les grandes surfaces alimentaires, les magasins d'équipements (électroménager, meubles, etc.), les magasins spécialisés de type librairie, habillement, bijouterie ou quincaillerie.

La population est peu éloignée de ces services (9 minutes en moyenne contre 12 minutes en province).

Le temps d'accès moyen varie selon l'équipement, de 3 minutes pour les salons de coiffure, à 15 minutes pour les hypermarchés. Seules 21 communes sont concernées par un éloignement de 15 minutes ou plus (illustration 15). Elles se localisent à l'est du département et accueillent 5 800 habitants (0,5 % de la population de Seine-Maritime). En outre, 210 ménages sont éloignés de ces services et sont sans voiture ni offre de transport urbain. ■

12 4,7 % des habitants du département vivent à 10 minutes ou plus en moyenne d'un commerce alimentaire

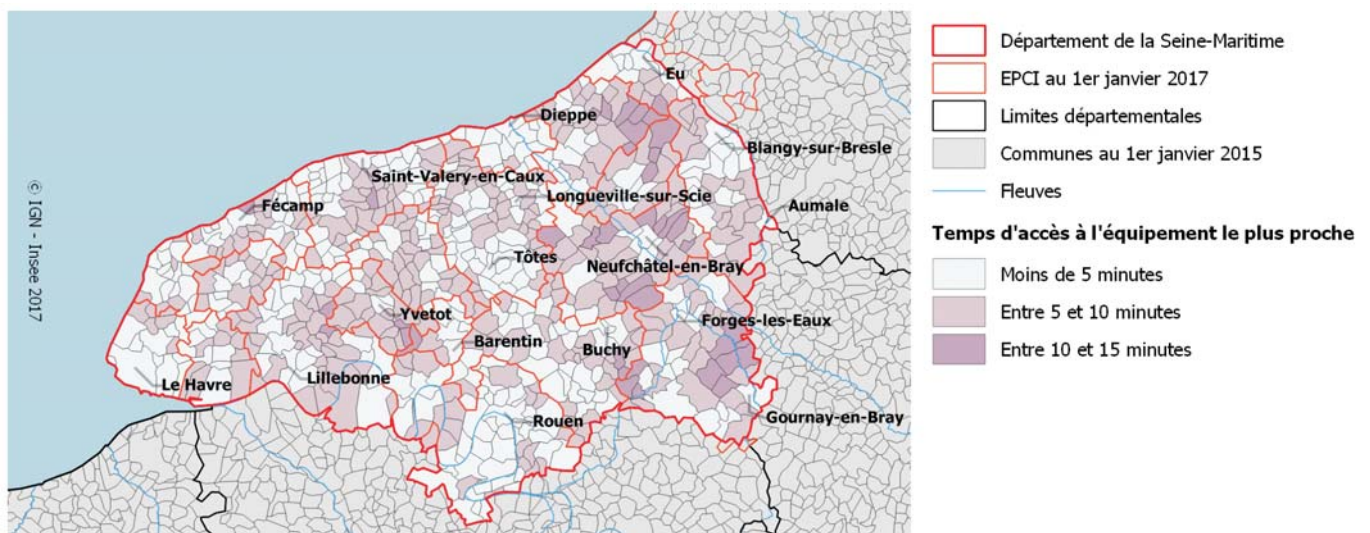
Temps d'accès moyen aux commerces alimentaires *



Source : Insee, Base permanente des équipements 2015, Distancier Métrici

13 La quasi-totalité des habitants du département à moins de 10 minutes du commerce alimentaire généraliste le plus proche

Temps d'accès à l'épicerie, la supérette, le supermarché ou l'hypermarché le plus proche



Source : Insee, Base permanente des équipements 2015, Distancier Métrici

14 46 marchés hebdomadaires en Seine-Maritime

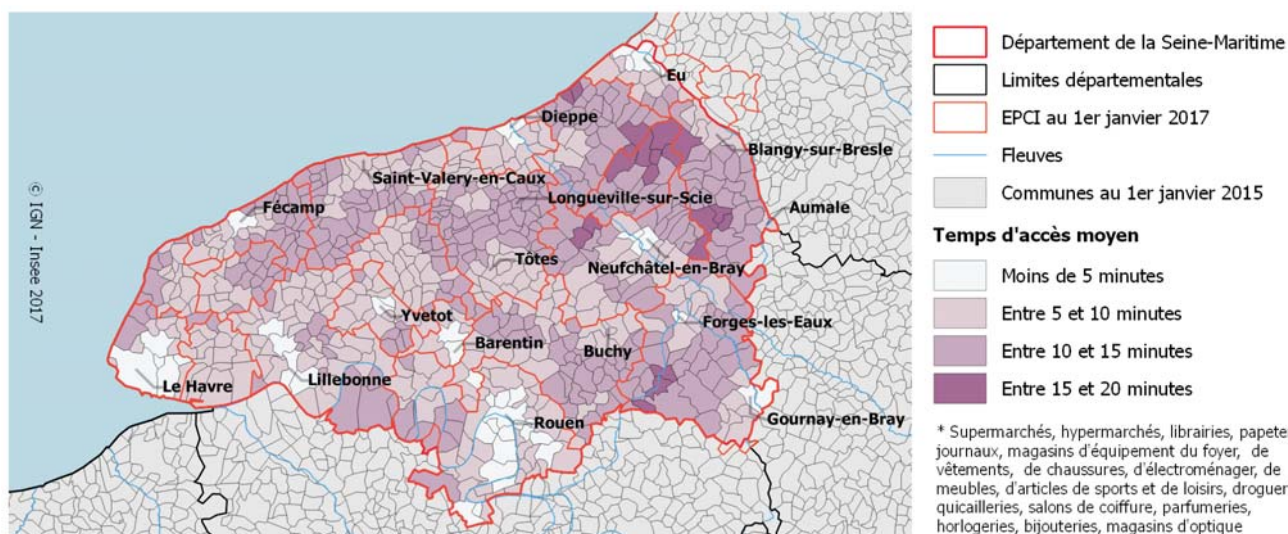
Localisation des marchés (tous produits) au moins hebdomadaires



Source : Insee, Fédération nationale des marchés de France

15 Moins de 1 % des habitants du département vit à 15 minutes ou plus des autres services courants

Temps d'accès moyen aux équipements des autres services courants *



Source : Insee, Base permanente des équipements 2015, Distancier Métrici

Les services de santé

Les communes de la Seine-Maritime sont à 6 minutes en moyenne des médecins, chirurgiens-dentistes, infirmiers, kinésithérapeutes et pharmacies. Ce temps est inférieur à celui de province. Il existe toutefois des disparités selon les services et les territoires. L'est du département est plus éloigné des services de santé que l'ouest. Presque tous les habitants ont accès aux hôpitaux et aux spécialistes en moins de 30 minutes. Toutefois, 6 300 habitants, essentiellement dans la communauté de communes des 4 Rivières, au sud-est du département, résident à plus d'une demi-heure de ces services.

Les chirurgiens-dentistes moins proches que les médecins

Les habitants de la Seine-Maritime se situent à 6 minutes en moyenne des médecins, chirurgiens-dentistes, infirmiers, kinésithérapeutes et pharmacies. Ce temps est légèrement inférieur à celui de la province (7 minutes). Ils sont plus éloignés des chirurgiens-dentistes (8 minutes) que des kinésithérapeutes (6 minutes) ou des médecins (*illustration 16*) et infirmiers (5 minutes).

Seulement 66 communes, rassemblant 17 900 habitants (1,4 % de la population du département), sont à 10 minutes ou plus de ces professionnels (*illustration 17*). Ces habitants éloignés résident surtout à l'est du département, plus particulièrement dans les communautés de communes des 4 Rivières, de Bray-Eawy, de Londinières, des Falaises du Talou et d'Aumale-Blangy-sur-Bresle. Avec l'âge, le recours aux services de santé est plus fréquent et l'accès à ces services devient un enjeu important : 2 900 habitants de 65 ans ou plus sont éloignés de ces

Le renouvellement des professionnels de santé : un enjeu pour la Seine-Maritime

La densité de médecins en Seine-Maritime est comparable à celle de la province (respectivement 9,4 et 9,8 médecins pour 10 000 habitants en 2013). En revanche, le département est moins dense en matière de dentistes, kinésithérapeutes et infirmiers. En particulier, les dentistes sont concentrés dans les grandes villes.

En outre, la problématique du remplacement des départs pour fin d'activité est différente selon le type de service. Le nombre de médecins généralistes et celui des chirurgiens-dentistes a baissé entre 2006 et 2013 et la part de 55 ans ou plus au sein de ces deux professions est élevée. À l'inverse, les effectifs des infirmiers et kinésithérapeutes augmentent sur la même période et la part de seniors est nettement moins importante.

Les habitants des territoires de l'est du département sont plus éloignés des services de santé. Cependant, le besoin de renouvellement en médecins à l'horizon 2022 est moindre dans le territoire de Neuchâtel-en-Bray (qui couvre approximativement les communautés de communes de Londinières, de Bray-Eawy et de l'Inter-régionale Aumale-Blangy-sur-Bresle) du fait d'une plus faible part de médecins de 55 ans ou plus (croissance récente des effectifs).

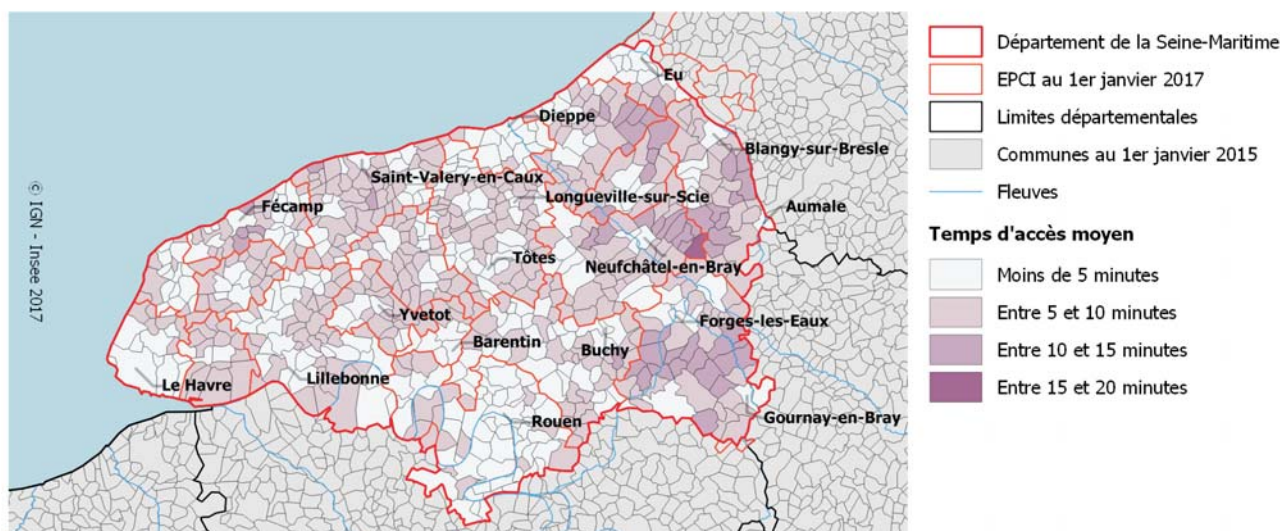
Même si les territoires de l'ouest du département apparaissent comme moins éloignés des services de santé, ils sont davantage concernés par la problématique de renouvellement des médecins qui partent en retraite. Par exemple, la moitié des médecins exerçant leur activité autour de Fécamp en 2013 devraient cesser leur activité à l'horizon 2022. Sur le territoire du Havre (communauté d'agglomération Havraise et la majeure partie de la communauté de communes du Canton de Criquetot-l'Esneval), quatre médecins sur dix exerçant en 2013 devraient cesser leur activité à l'horizon 2022. Le Havre n'a pas de problème de temps d'accès mais a connu la plus importante baisse de médecins généralistes entre 2006 et 2013.

Pour en savoir plus :

- « Offre de soins de proximité en Haute-Normandie : étude prospective des besoins en professionnels de santé », Jérôme FOLLIN, Cédric MUREAU et Catherine SUEUR, *Insee Dossier Haute-Normandie*, n°10, décembre 2015

16 1,2 % des habitants de Seine-Maritime vit à 10 minutes ou plus d'un médecin généraliste

Temps d'accès moyen aux médecins généralistes



Source : Insee, Base permanente des équipements 2015, Distancier Métrici

services de santé. Les familles avec enfants ont également plus recours aux services de santé. L'éloignement concerne 3 000 familles, dont 400 monoparentales, rassemblant 4 200 enfants de moins de 16 ans.

Cependant, un temps d'accès limité ne garantit pas une bonne accessibilité aux soins. Certains habitants, proches d'un professionnel de santé, peuvent avoir des difficultés d'accès aux soins du fait d'une faible densité médicale, accentuée dans certains territoires par les départs en retraite des professionnels de santé (cf. encadré).

Les autres services de santé moins accessibles dans le nord et le sud du Pays de Bray

Les communes de la Seine-Maritime sont à 10 minutes en moyenne des sages-femmes, orthophonistes, pédicures, podologues, laboratoires d'analyses et ambulances. Ce temps d'accès est plus faible qu'en province (13 minutes). Les temps les plus longs concernent les laboratoires (13 minutes) et les sages-femmes (14 minutes).

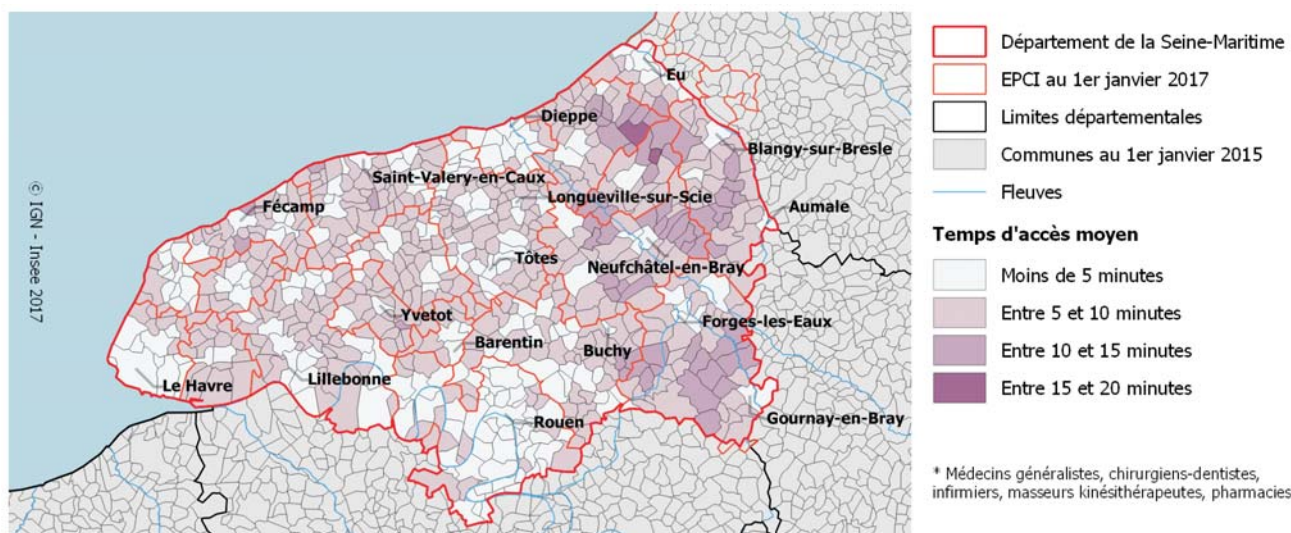
Seules 71 communes, rassemblant 25 700 habitants (2,0 % de la population du département), sont à 15 minutes ou plus de ces

équipements (illustration 18). Dans ces communes, 4 700 habitants sont âgés de 65 ans ou plus (18,4 %, taux supérieur à la moyenne départementale), et 7 300 enfants de moins de 15 ans, potentiellement patients des orthophonistes et podologues, résident dans ces communes éloignées.

L'est du département est particulièrement touché par ces trajets longs, notamment le nord et le sud du Pays de Bray. Presque tout le territoire de la communauté de commune de Londinières est concerné. Certaines communes entre Saint-Valery-en-Caux et Fécamp sont également éloignées.

17 1,4 % des habitants de la Seine-Maritime vit à 10 minutes ou plus des médecins, chirurgiens-dentistes, infirmiers, kinésithérapeutes et pharmacies

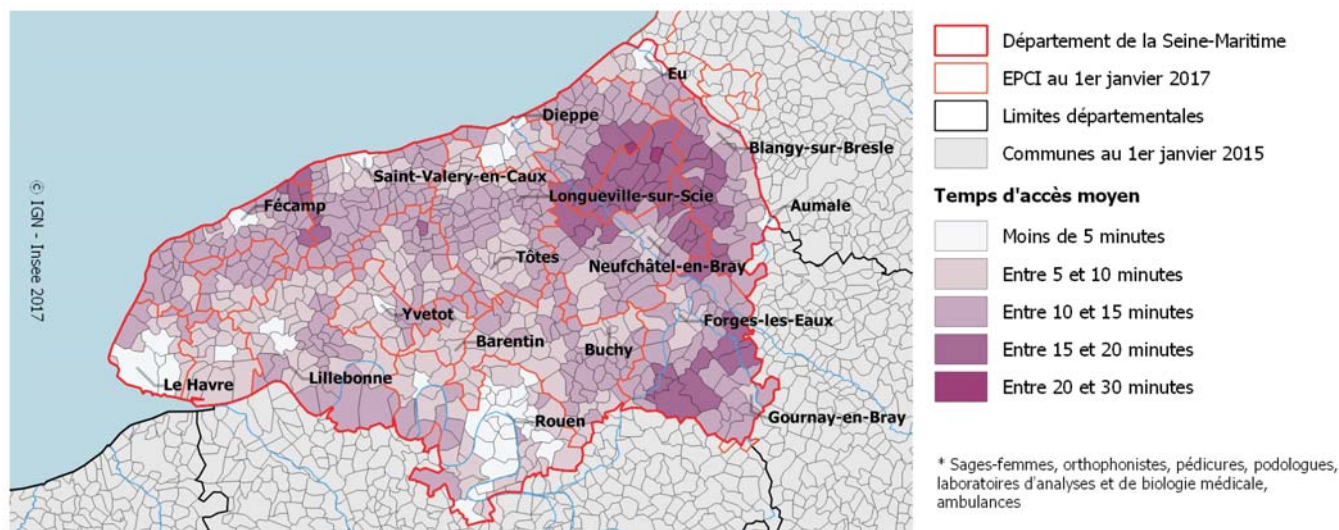
Temps d'accès moyen aux équipements des services de santé de proximité *



Source : Insee, Base permanente des équipements 2015, Distancier Métrici

18 2,0 % des habitants de la Seine-Maritime vivent à 15 minutes ou plus des autres services de santé

Temps d'accès moyen aux équipements des autres services de santé *



Source : Insee, Base permanente des équipements 2015, Distancier Métrici

Afin d'attirer et de maintenir des médecins en zones sous-dotées ou fragiles en offre de soins, des maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) ont été créées. Elles contribuent à répondre à l'enclavement ou l'éloignement de certains territoires. Au niveau national, on en dénombre près de 800 mi-2016. L'objectif est d'en implanter 1 400 d'ici 2018.

En Seine-Maritime, 9 MSP viennent compléter l'offre de soins du département et 7 sont en projet (illustration 19). Parmi les MSP en activité, quatre se situent dans des communes où les services de santé sont déjà accessibles. Elles renforcent toutefois l'offre de soins existante, ce qui permet une meilleure réponse à la demande (Le Havre, Saint-

Romain-de-Colbosc, deux à Rouen). Les cinq autres sont localisées dans l'est du département (Croisy-sur-Andelle, Fontaine-le-Bourg, Neuchâtel-en-Bray, Saint-Crépin et Londinières). Cela permet à la population de ces territoires, plus éloignés des services de santé, d'accéder plus facilement aux soins.

6 300 habitants à plus de 30 minutes de l'offre hospitalière et des spécialistes

Les habitants de la Seine-Maritime ont accès à l'offre hospitalière et aux spécialistes en 19 minutes en moyenne. Le temps moyen pour la province est de 24 minutes. Plus spécifiquement, les urgences ou maternités sont accessibles en 23 minutes en moyenne.

Seulement 17 communes, rassemblant 6 300 habitants (0,5 % de la population du département), sont distantes d'à peine plus de 30 minutes de ces équipements (illustration 20). Elles sont situées essentiellement dans la communauté de communes des 4 Rivières. Même si l'accès à ces équipements est généralement plus difficile à l'est du département qu'à l'ouest, certains territoires à l'ouest sont concernés. C'est le cas des communes autour de Saint-Valery-en-Caux et de celles entre Fécamp et Le Havre. Quelques villes du sud du département, entre Rouen et Lillebonne, ont également un accès difficile à ce type de services. ■

19 9 maisons de santé pluriprofessionnelles complètent l'offre de soins de proximité

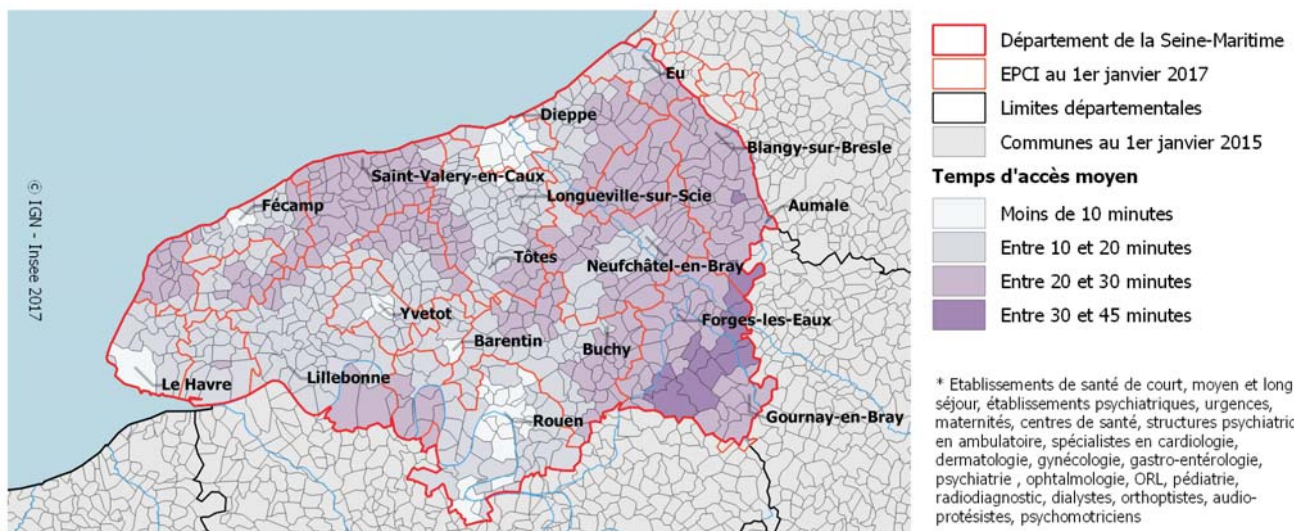
Localisation des maisons de santé pluriprofessionnelles



Source : Insee, ARS

20 Moins de 1 % des habitants de la Seine-Maritime vit à 30 minutes ou plus de l'offre hospitalière et des spécialistes

Temps d'accès moyen aux équipements de l'offre hospitalière et des spécialistes *



Source : Insee, Base permanente des équipements 2015, Distancier Métrici

Les services publics

Les mairies délivrant des titres (carte nationale d'identité et passeport) et les points d'accès aux droits constituent les services publics concernés par le schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public de la Seine-Maritime. Transversales, les maisons de services au public (MSAP) conjuguent plusieurs services au public. Les habitants de la Seine-Maritime sont peu éloignés d'une mairie délivrant des titres. Plus dispersées sur le département, les implantations offrant un accès au droit sont éloignées de 20 minutes ou plus pour 9 % des habitants de la Seine-Maritime, notamment ceux résidant dans la région de Gournay-en-Bray.

Une implantation homogène des maisons de services au public

Les maisons de services au public (MSAP) assurent dans un lieu unique un service de proximité à l'usager. Ce dernier peut obtenir des informations et effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes publics (social, santé, emploi, insertion, famille, retraite, mobilité, etc). Chaque MSAP délivre une offre de services en fonction des besoins locaux et des partenariats tissés. Le département en comprend actuellement 16. L'est du département et la pointe de Caux sont mal couverts par l'offre de services des MSAP. Toutefois, 11 ouvertures de MSAP sont en projet, ce qui assurera une répartition homogène sur le département (illustration 21).

Peu d'habitants éloignés d'une mairie délivrant des cartes d'identité ou passeports

La Seine-Maritime compte une Préfecture à Rouen et deux sous-préfectures, au Havre et à Dieppe. Toutefois, la délivrance des

titres (carte nationale d'identité et passeport) est aujourd'hui assurée par les mairies. Un arrêté du 20 février 2017 définit les mairies pouvant délivrer des titres, soit 34 mairies du département, quelle que soit la commune de résidence du demandeur en Seine-Maritime (illustration 22).

Les habitants du département sont en moyenne à 12 minutes de ce type de service. Seulement 72 communes, accueillant 52 300 habitants, sont à 20 minutes ou plus d'une mairie délivrant des titres (4 % de la population), et 34 de ces communes ne sont pas desservies par les transports en commun. Elles comptent 12 340 habitants et rassemblent 415 ménages sans voiture. Ces ménages résident essentiellement dans les communautés de communes Côte d'Albâtre et Inter-Caux-Vexin et dans le sud de la Vallée de la Bresle.

Le sud du Pays de Bray plus éloigné d'un point d'accès aux droits

L'accès aux droits comprend les maisons de justice et du droit (MJD), les permanences et les points d'accès aux droits.

Les MJD sont des établissements judiciaires de proximité placés sous l'autorité des présidents des tribunaux de grande instance et des procureurs de la République. Elles sont créées dans le cadre d'un partenariat entre les Tribunaux de Grande Instance et les collectivités territoriales.

Les permanences et les points d'accès aux droits sont hébergés par d'autres structures telles les mairies, les communautés de communes, les centres sociaux ou les maisons de services au public (MSAP).

Ces structures regroupent des avocats et/ou des notaires, des conciliateurs de justice, l'association départementale d'information sur le logement (ADIL), des huissiers, des juristes, des délégués du défenseur des droits, des greffiers des services judiciaires, etc.

Ces points d'accès aux droits sont assez bien répartis sur la moitié ouest du département mais peu fréquents sur sa moitié est (illustration 23). 46 % des habitants sont à 10 minutes ou plus de ces structures (572 500 habitants) et 9 % à 20 minutes ou plus (109 200 habitants). Ces habitants,

21 16 maisons de services au public en Seine-Maritime et 11 en projet

Localisation des maisons de services au public



Source : Insee, Préfecture

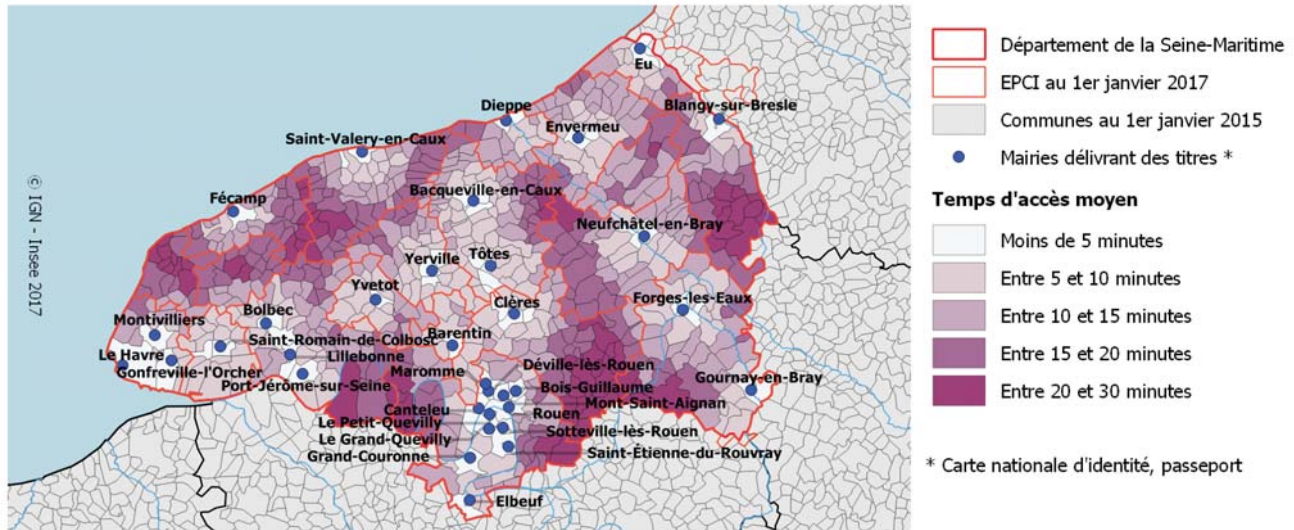
plus éloignés, résident essentiellement à l'est du département (sud du Pays de Bray, une partie de la Vallée de la Bresle) mais aussi au nord du Havre. Ces points d'accès, utiles à tous, sont particulièrement utilisés

par les jeunes, les seniors ou les étrangers. Parmi les habitants résidant à 20 minutes ou plus de ces services, 10 % ont entre 15 et 24 ans, 16 % ont 65 ans ou plus et 2 % sont étrangers. En outre, 5 000 ménages sans

voiture résident dans ces communes, dont 900 vivent dans une commune sans desserte de transport urbain. ■

22 4 % des habitants de la Seine-Maritime résident à 20 minutes ou plus d'une mairie délivrant des titres

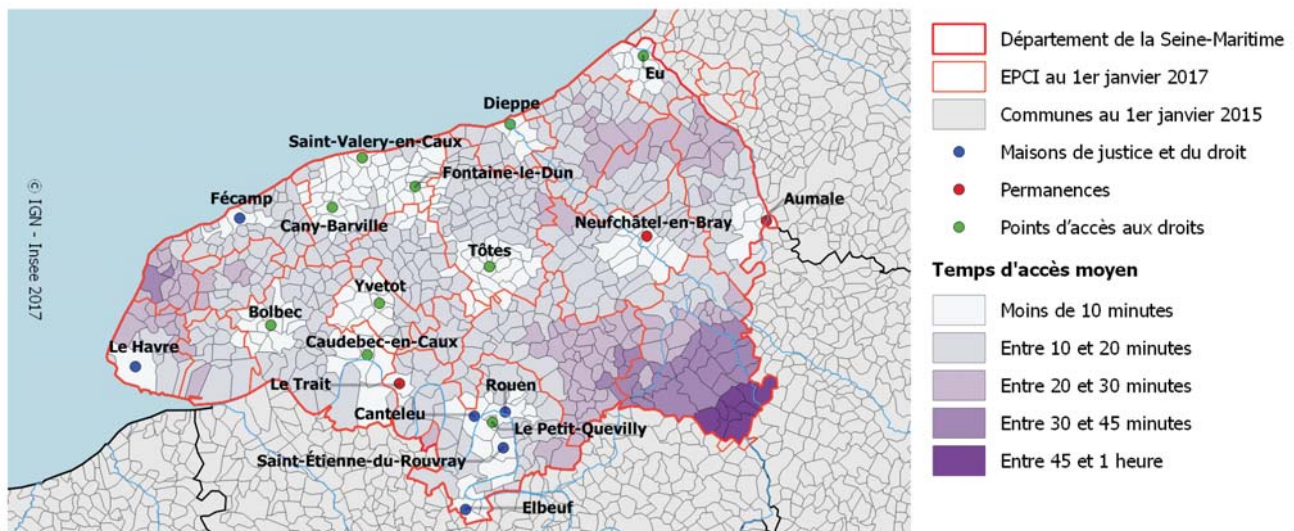
Temps d'accès moyen aux mairies délivrant des titres *



Source : Insee, Préfecture, Distancier Métric

23 8,7 % des habitants de la Seine-Maritime vivent à 20 minutes ou plus d'un point d'accès aux droits

Temps d'accès moyen aux points d'accès aux droits



Source : Insee, Conseil Départemental d'Accès aux Droits (CDAD), Distancier Métric

Les services sociaux

Les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), les mutualités sociales agricoles (MSA), les caisses d'allocations familiales (CAF), les centres sociaux, les centres médico-sociaux (CMS) et les centres locaux d'information et de coordination (CLIC) constituent les services sociaux. Ces services sont aussi présents dans les maisons de services au public (MSAP), structures transversales conjuguant plusieurs services au public.

L'accès à ces services sociaux est un enjeu majeur pour la population et certains habitants de la Seine-Maritime en sont éloignés. Toutefois, cette difficulté d'accès varie selon l'opérateur.

Les communes situées au centre du département, à l'est de la métropole rouennaise ou dans la Vallée de la Bresle sont éloignées des CPAM. Les habitants de la Vallée de la Bresle sont également assez éloignés des CARSAT et des MSA. L'éloignement aux MSA concerne aussi les communes entre Le Havre et Lillebonne ainsi que l'extrême sud de la Métropole Rouen Normandie.

Les CAF, comme les CMS, sont implantées de manière homogène sur le département, assurant donc des temps d'accès plutôt courts aux habitants. Les centres sociaux sont un peu moins présents, notamment sur une frange est du département. Les CLIC proposent les temps d'accès les plus longs aux services sociaux, mais ils dépassent rarement les 30 minutes.

15 % des habitants à 20 minutes ou plus de la caisse primaire d'assurance maladie

Les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) assurent les relations de proximité pour les ayants droit de la caisse nationale d'assurance maladie. Leurs missions principales sont d'affilier des assurés sociaux, de gérer leurs droits, d'assurer le service des prestations d'assurance maladie, d'accidents du travail, de maladies professionnelles, etc.

Le département en comprend 16 dont 5 présentes au sein de MSAP (illustration 24).

En moyenne, les communes de la Seine-Maritime se situent à 16 minutes d'une CPAM. Cependant, 262 communes, accueillant 188 270 habitants, sont à 20 minutes ou plus d'une CPAM (15 % de la population du département).

Quelques zones, plus éloignées, les communes autour de Saint-Jouin-Bruneval, de Vibeuf, de Vieux-Rouen-sur-Bresle ou encore de Croisy-sur-Andelle, appartiennent au groupe de 16 communes éloignées, situées à 30 minutes ou plus d'une CPAM. Elles regroupent 7 160 habitants, soit moins de 1 % de la population.

Parmi cette population éloignée, 200 ménages sont sans voiture. Une grande part de

ces communes éloignées (11 sur 16) n'offre pas de transport urbain (80 ménages sans voiture dans ces communes).

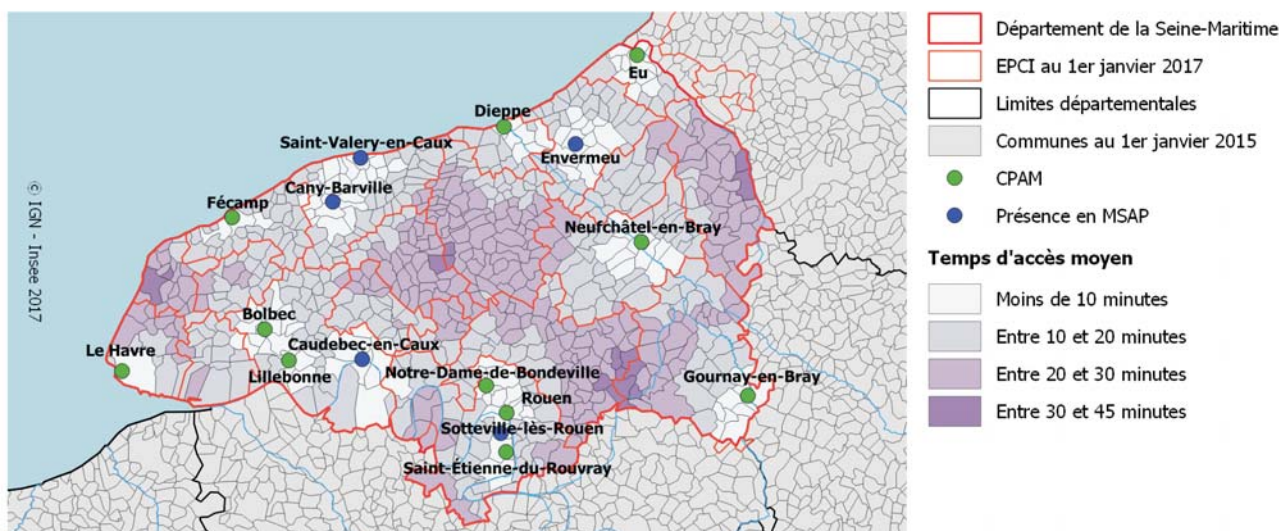
Les habitants à l'est du département éloignés des caisses de retraite et de santé au travail

Les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) exercent leurs missions dans les domaines de l'assurance vieillesse et de l'assurance des risques professionnels (accidents du travail).

Dans le département, leur présence s'articule autour de 26 implantations, réparties entre agences retraite principales ou

24 Moins de 1 % des habitants de la Seine-Maritime vit à 30 minutes ou plus d'une CPAM

Temps d'accès moyen aux CPAM



Source : Insee, CD76, Préfecture, Distancier Métrix

locales, unités de service social principales ou décentralisées, au sein de maisons de services au public (MSAP) ou encore organismes de points d'accès aux droits (*illustration 25*).

Les communes du département se situent en moyenne à 13 minutes d'une CARSAT. Les habitants les plus éloignés résident dans une frange est du département. Près de 34 300 habitants (3 % de la population) résident dans 47 communes éloignées de 30 minutes ou plus d'une CARSAT.

Les personnes âgées de 55 à 64 ans sont susceptibles d'avoir recours au service de la

CARSAT pour préparer leur dossier de retraite : ils sont 4 620 à être à 30 minutes ou plus d'une implantation de la caisse de retraite.

Une mission de la CARSAT est également la santé au travail, 12 970 actifs de 15 à 64 ans en emploi étant éloignés de ce service.

En outre, 39 communes parmi les 47 éloignées n'offrent pas de transport urbain.

5 % des agriculteurs à 30 minutes ou plus de la mutualité sociale agricole

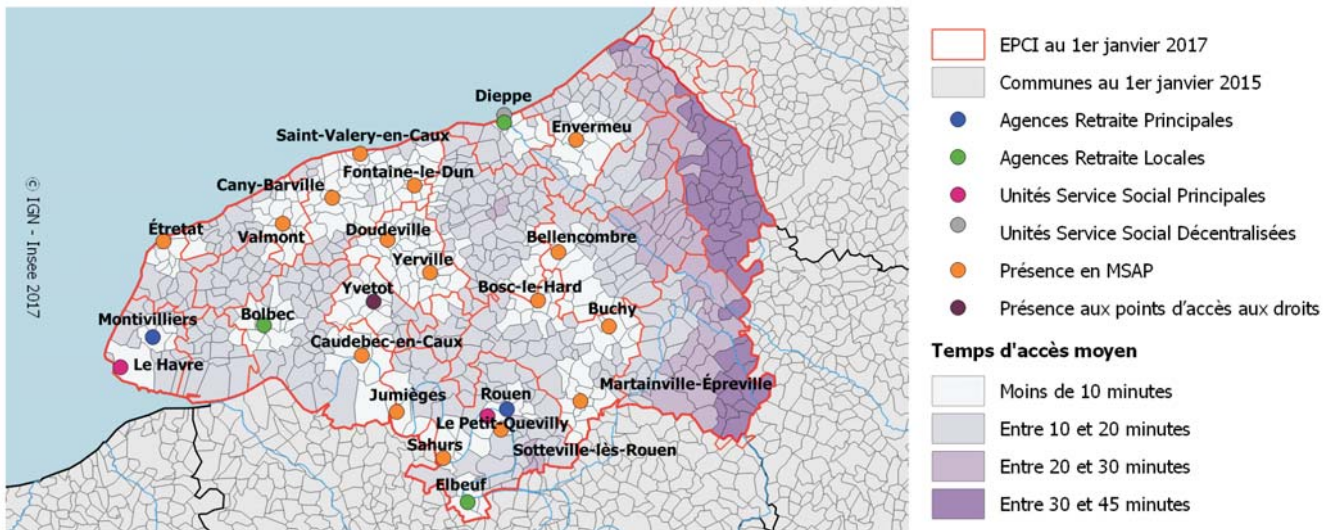
La mutualité sociale agricole (MSA) gère la protection sociale obligatoire des salariés

et des non salariés du régime agricole dans les domaines de la santé, de la sécurité au travail, de la famille, du logement, de la retraite, de la solidarité, de l'insertion sociale et professionnelle, etc. Cinq établissements sont implantés en Seine-Maritime et 11 permanences sont organisées en maisons de services au public (*illustration 26*).

Au 1^{er} janvier 2015, la MSA répertorie en Seine-Maritime près de 41 000 bénéficiaires de la protection sociale (ouvrants ou ayants droit) qui dépendent des régimes agricoles d'assurance maladie obligatoire.

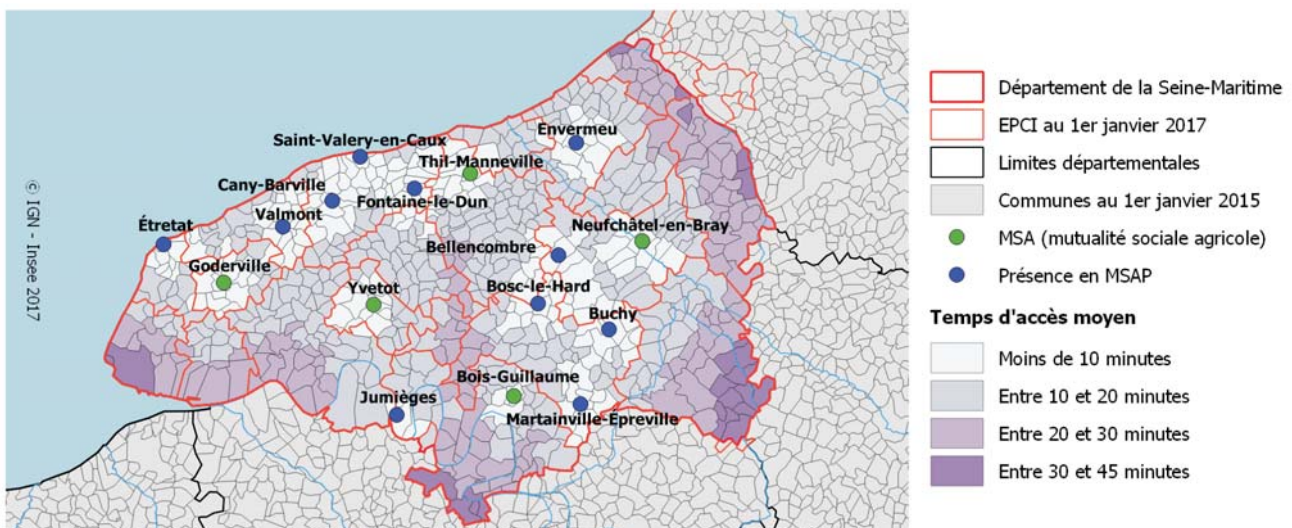
25 2,7 % des habitants de la Seine-Maritime vivent à 30 minutes ou plus d'une CARSAT

Temps d'accès moyen aux CARSAT



26 1 110 agriculteurs exploitants, ouvriers agricoles ou anciens agriculteurs à 30 minutes ou plus d'une MSA

Temps d'accès moyen aux MSA



En outre, 4 400 familles bénéficient au moins d'une prestation familiale (50 % d'entre elles perçoivent une aide au logement, 5 % l'allocation d'adultes handicapés). 5 400 agriculteurs exploitants, 3 900 ouvriers agricoles et 11 900 anciens agriculteurs exploitants résident dans le département (2 % de la population départementale).

Les communes de la Seine-Maritime sont en moyenne à 14 minutes d'une MSA. Les habitants les plus éloignés vivent dans la région du Havre, sur toute la frange est du

département et dans le sud de la métropole rouennaise. Seulement 25 communes sont à 30 minutes ou plus d'une MSA, 245 000 habitants y résident, soit 20 % de la population. Parmi eux, 1 110 sont agriculteurs exploitants, ouvriers agricoles ou anciens agriculteurs (5 % des agriculteurs).

Des services de la CAF accessibles en 10 minutes

Les caisses d'allocations familiales (CAF) sont des organismes de droit privé chargés principalement de verser aux particuliers

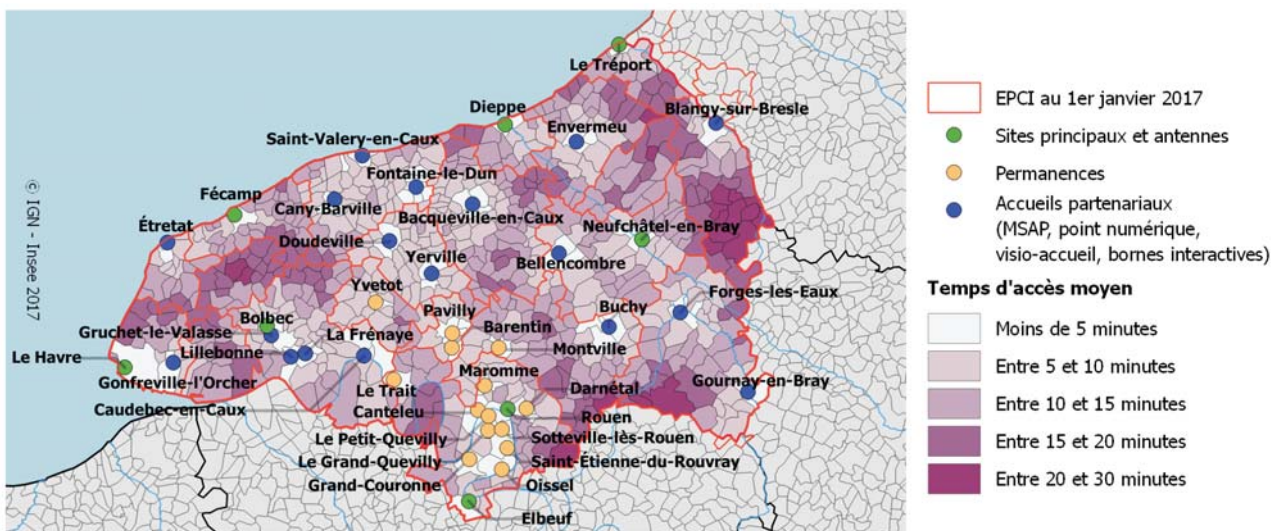
des aides financières de type familial ou social.

Les services de la CAF sont disponibles dans 40 structures en Seine-Maritime (antennes, permanences, accueils partenariaux). La présence de l'opérateur est relativement homogène sur le département (*illustration 27*). Ainsi, les services de la CAF sont accessibles en moyenne en 10 minutes.

11 200 habitants de la Seine-Maritime, résidant dans 19 communes du département, sont éloignés des CAF (1 % de la

27 Moins de 1 % des habitants de la Seine-Maritime à 20 minutes ou plus d'un service de la Caisse d'Allocations Familiales

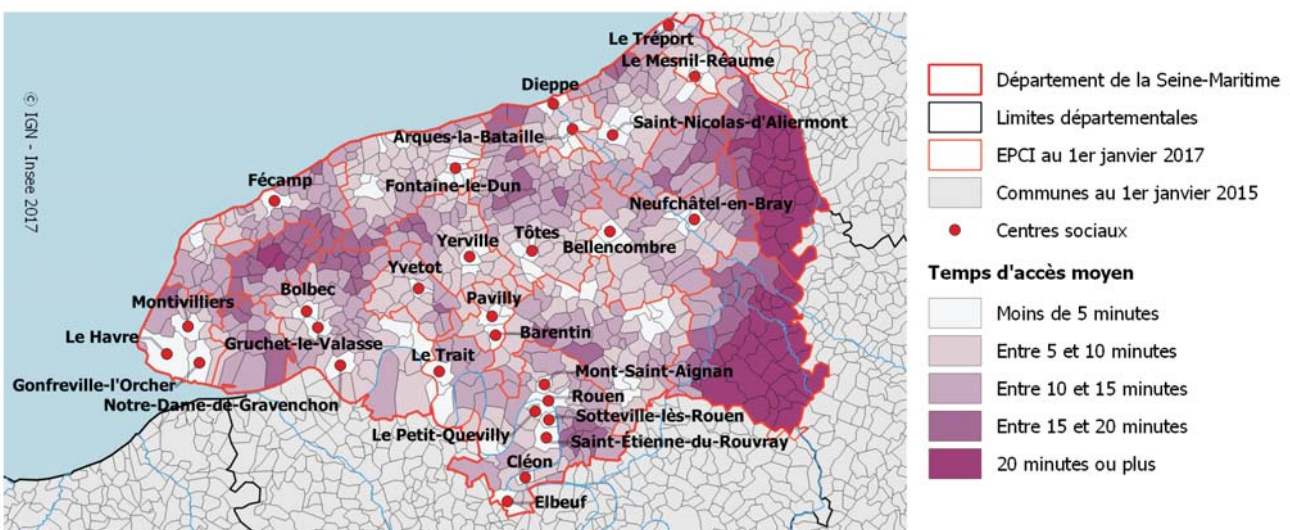
Temps d'accès moyen aux lieux d'accueil de la CAF



Source : Insee, CAF, Distancier Métric

28 7 % des habitants de la Seine-Maritime vivent à 20 minutes ou plus d'un centre social

Temps d'accès moyen aux centres sociaux



Source : Insee, CD76, Distancier Métric

population entre 20 et 25 minutes). Ces communes appartiennent majoritairement à la communauté de communes Aumale-Blangy-sur-Bresle.

En outre, 2 240 enfants de 16 ans ou moins vivent dans une famille composée d'un couple et 190 dans une famille monoparentale résidant à 20 minutes ou plus de la CAF. Toutefois, seulement 100 ménages sans voiture vivent dans une commune sans desserte de transport urbain (690 enfants de 16 ans ou moins).

Moins de centres sociaux sur une frange est du département

Les centres sociaux proposent des animations, un lieu de vie, d'échanges et de rencontres donnant aux habitants la possibilité de participer à la vie d'un quartier ou d'une commune.

La Seine-Maritime en possède 28 (illustration 28). Les communes du département sont en moyenne à 14 minutes de ces centres. 87 200 habitants (7 % de la population départementale) résident dans une des 142 communes à 20 minutes ou plus de ces

lieux de vie. Cet éloignement concerne essentiellement l'est du département (communauté de communes des 4 Rivières et sud de la Vallée de la Bresle).

Quelques communes plus éloignées d'un centre médico-social dans l'Inter-Caux-Vexin

Les centres médico-sociaux (CMS), pilotés par les UTAS, sont des lieux ouverts à tous et offrent un service de proximité gratuit. Ils regroupent des professionnels de l'action médico-sociale et de l'insertion (pédiatrie préventive, infirmiers, sages-femmes, puéricultrices, assistances sociales, etc.). Le département de la Seine-Maritime est découpé en cinq unités territoriales d'action sociale (UTAS) et possède 62 CMS et 21 permanences, répartis de manière homogène sur le département (illustration 29).

Ainsi, les communes de la Seine-Maritime sont en moyenne à 7 minutes de ces centres. Seules 25 communes, accueillant 14 000 habitants, sont à 15 minutes ou plus d'un CMS. Parmi eux, 2 000 sont âgés de 65 ans ou plus. Cet éloignement concerne en

grande partie les communes de l'Inter-Caux-Vexin.

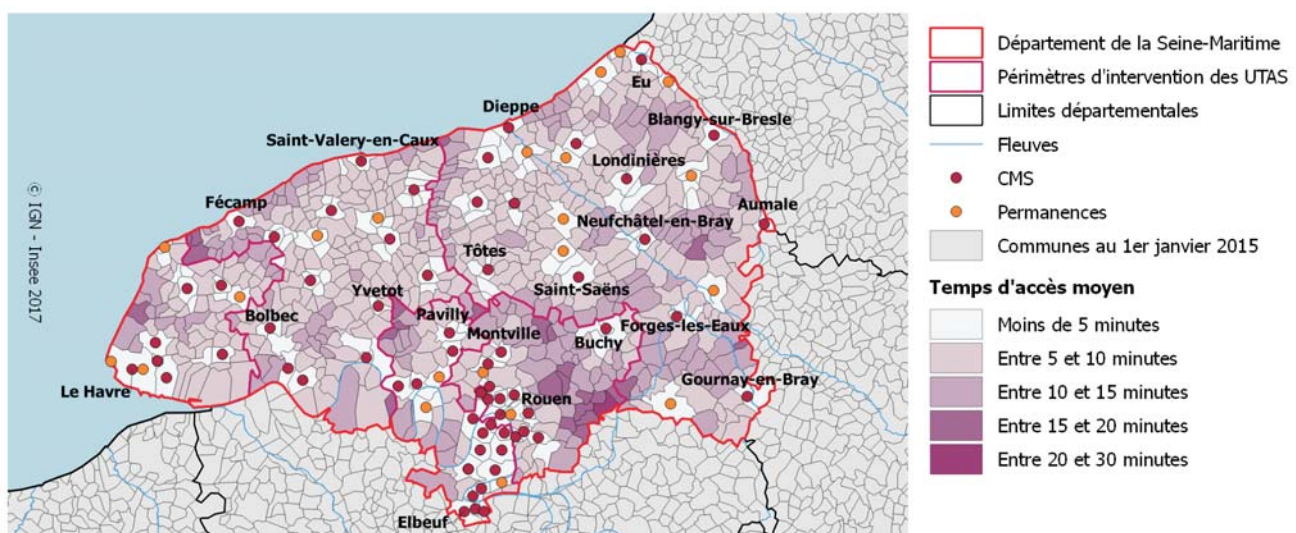
Des temps d'accès aux CLIC supérieurs à 20 minutes pour un senior sur sept

Les centres locaux d'information et de coordination (CLIC) sont des établissements ouverts aux personnes âgées, à leur entourage, ainsi qu'aux professionnels de la gérontologie. Les informations dispensées sont de type aides financières, maintien à domicile, mesures de protection, loisirs, vie sociale et relationnelle, etc.

Le département compte 18 CLIC (illustration 30). Les communes de la Seine-Maritime sont en moyenne à 16 minutes d'un CLIC, 252 communes étant à 20 minutes ou plus d'un centre d'information. Ces communes accueillent 30 200 personnes âgées de 65 ans ou plus (un senior du département sur sept). Un petit nombre de ces personnes résident à 30 minutes ou plus de ces centres. Cela correspond à 1 700 seniors, résidant dans le nord de la Vallée de la Bresle, le sud du Pays de Bray et le nord de la région havraise. ■

29 1 % des habitants de la Seine-Maritime vit à 15 minutes ou plus d'un centre médico-social

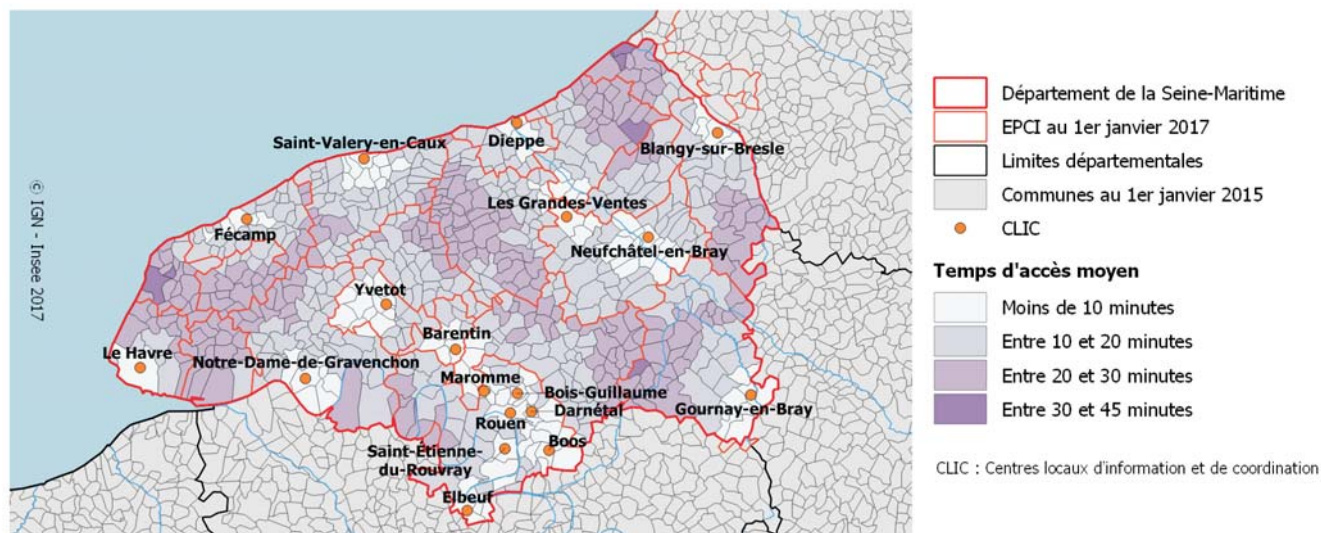
Temps d'accès moyen aux CMS



Source : Insee, CD76, Distancier Métric

30 1 700 personnes de 65 ans ou plus à 30 minutes ou plus d'un centre local d'information et de coordination

Temps d'accès moyen aux CLIC



Source : Insee, CD76, Distancier Métric

Les services de l'emploi

Les services de l'emploi comprennent les établissements Pôle emploi, les missions locales destinées aux plus jeunes (16-25 ans), les maisons de services au public (MSAP) offrant les mêmes types de service que Pôle emploi ou une mission locale ainsi que les agences d'intérim.

3 000 personnes au chômage résident à 20 minutes ou plus d'un service de Pôle emploi, soit 4 % des chômeurs du département. Parmi eux, 1 200 n'ont pas la possibilité de s'y rendre en transport en commun. Généralement assez concentrées (grandes villes du département), les implantations d'agences d'intérim ne permettent pas d'offrir un service de l'emploi pour les habitants déjà éloignés de Pôle emploi. Pour les plus jeunes, les missions locales sont assez bien réparties sur tout le territoire. Cependant, 2 200 jeunes non insérés résident à 10 minutes ou plus de ces services (9 % des jeunes non insérés du département).

4 % de chômeurs à 20 minutes ou plus des services de Pôle emploi

En Seine-Maritime, les services de Pôle emploi sont répartis entre 14 agences et 12 permanences en maisons de services au public (illustration 31). Les communes de la Seine-Maritime sont en moyenne à 13 minutes d'un accueil Pôle emploi. 505 communes sont éloignées de 10 minutes ou plus. Cet éloignement concerne 491 150 habitants (39 % de la population) dont 25 600 personnes au chômage (2 % de la population).

Pôle emploi se situe à 20 minutes ou plus de 90 communes où résident 2 960 chômeurs, soit 4 % des chômeurs du département. En outre, 1 240 chômeurs éloignés d'une implantation vivent dans une commune sans offre de transport en commun. Ces communes éloignées se situent à l'extrême sud du Pays de Bray et dans le sud de la Vallée de la Bresle.

La présence d'agence d'intérim est susceptible d'atténuer la difficulté d'accès aux services de Pôle emploi. Toutefois, les habitants de l'est qui en sont déjà éloignés, le sont aussi des agences d'intérim (illustration 32), plus concentrées dans les pôles urbains.

Néanmoins, bien qu'éloignées pour certains des services physiques de Pôle emploi, les personnes à la recherche d'un emploi peuvent accéder à leurs services numériques. En effet, l'ensemble des services est accessible numériquement (offres d'emploi, formations disponibles, possibilité de télé-candidatures, etc.).

9 % des jeunes non insérés du département à 10 minutes ou plus d'une mission locale

Les missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes

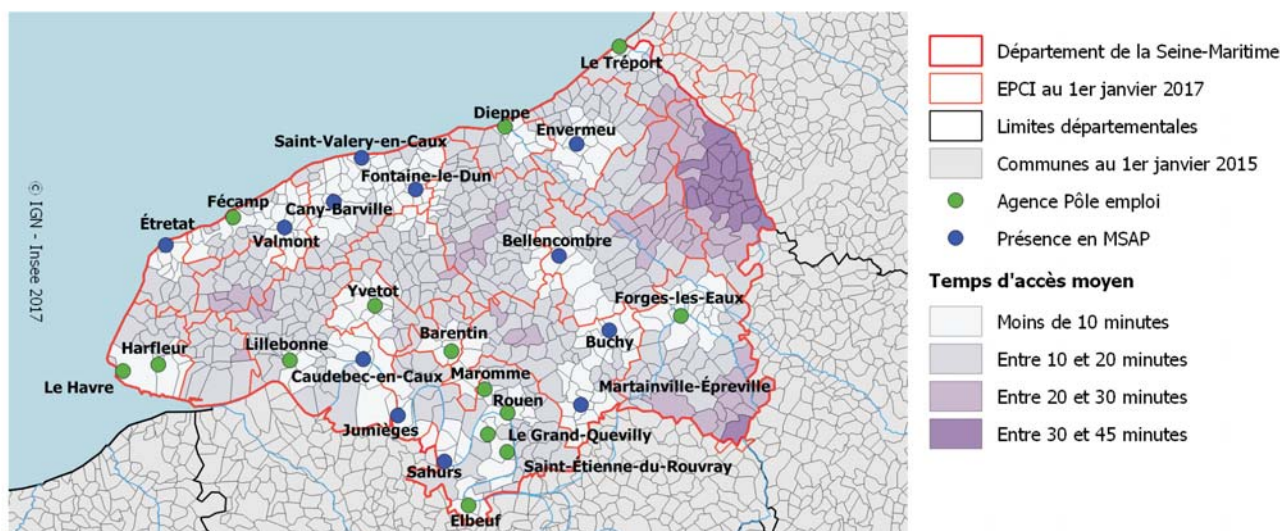
permettent d'accompagner la population des plus jeunes en difficulté. Elles accompagnent ces jeunes pour construire un projet professionnel, bénéficier d'un suivi personnalisé, être orienté en termes de formation, etc.

En Seine-Maritime, sept missions locales sont présentes ainsi qu'une permanence d'accueil d'information et d'orientation (PAIO). L'offre de service des missions locales est également accessible au sein de 32 antennes, 31 permanences et 5 présences dans une maison de services au public. Les missions locales se répartissent le territoire en huit zones (illustration 33).

Les habitants de la Seine-Maritime sont en moyenne à 8 minutes d'un service de la mission locale. Néanmoins, 20 710 jeunes de 15 à 24 ans, dont 2 190 non insérés (non scolarisés et sans emploi), résident à 10 minutes ou plus d'un accueil de la mission

31 Près de 3 000 chômeurs à 20 minutes ou plus des services de Pôle emploi

Temps d'accès moyen à Pôle emploi



Source : Insee, Pôle emploi, Distancier Métrix

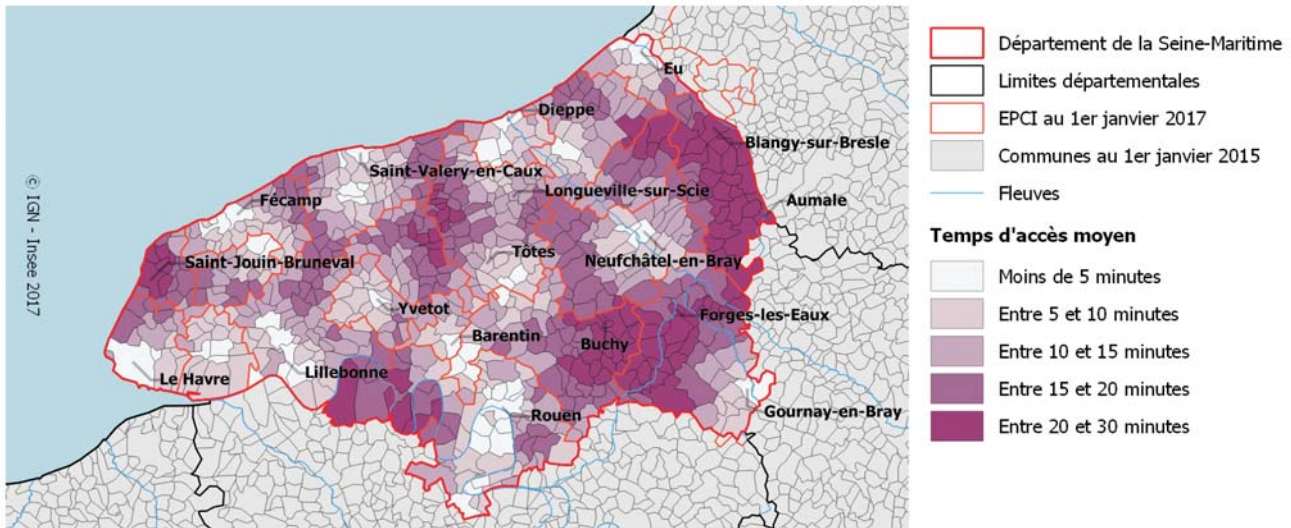
locale. Ces derniers représentent 9 % des jeunes non insérés du département, et 760 d'entre eux vivent dans une commune sans offre de transport.

Parmi les 2 650 jeunes résidant à 15 minutes ou plus du service, 380 sont non insérés. Cette population, un peu plus éloignée, réside à Étretat et dans les communes

alentour, autour d'Héricourt-en-Caux, dans la communauté de communes de l'Inter-Caux-Vexin et dans la Vallée de la Bresle. ■

32 L'est du département, très éloigné des agences d'intérim

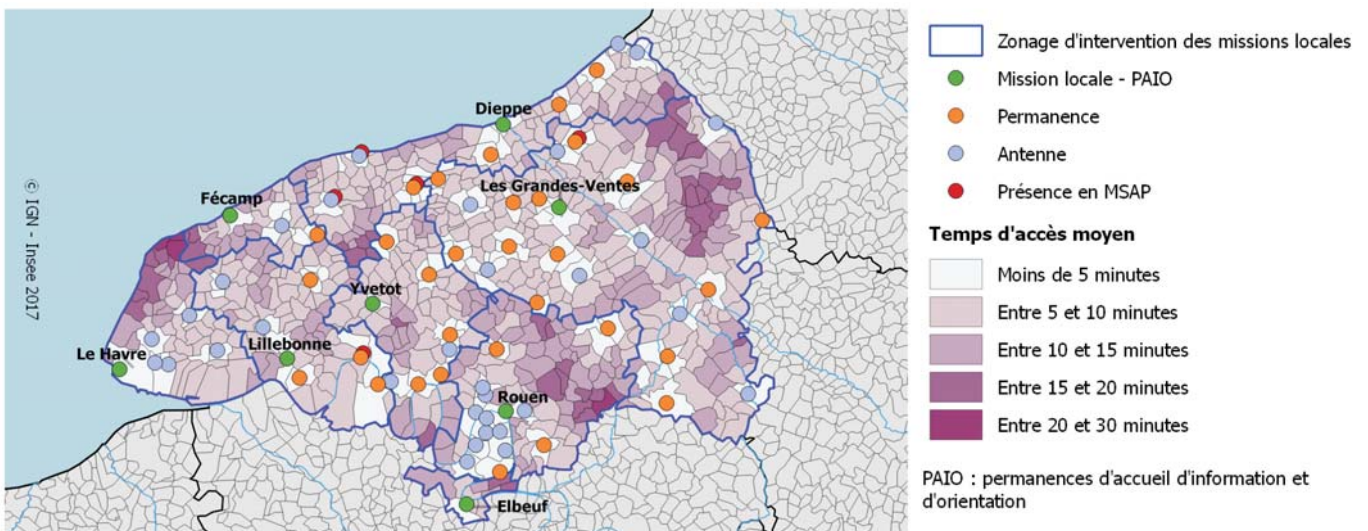
Temps d'accès moyen aux agences d'intérim



Source : Insee, Base permanente des équipements 2015, Distancier Métrici

33 Seules 47 communes à 15 minutes ou plus du service des missions locales

Temps d'accès moyen aux missions locales



Source : Insee, Agence Régionale des Missions Locales de Haute-Normandie (ARLM), Distancier Métrici

Territoires à fortes difficultés d'accès aux services

Un des objectifs du schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public de la Seine-Maritime est de renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accès aux services.

La distance entre les habitants et les services est une des mesures de ce déficit. Prioriser ces zones déficitaires, selon la nature du service, permettra d'établir un programme d'actions en vue d'améliorer cette accessibilité.

La Seine-Maritime, avec ses 168 pôles de services, permet aux habitants de ne pas être très éloignés des services. Cependant, certains territoires présentent des enjeux forts en termes d'accessibilité aux services. C'est particulièrement le cas pour le Pays de Bray et la Vallée de la Bresle.

Selon la nature des services observés, d'autres territoires peuvent connaître des difficultés d'accès. C'est notamment le cas dans les Falaises du Talou pour ceux du quotidien ou encore au nord du Havre pour les services publics.

Des difficultés d'accès pour l'ensemble des services pour le Pays de Bray et la Vallée de la Bresle,

Les communes de l'est de la Seine-Maritime cumulent les difficultés d'accès, que ce soit pour les services du quotidien, de la santé, de l'emploi ou encore les services publics et sociaux (illustration 34).

Cinq communes rencontrent des difficultés d'accès pour tous les types de services (1 090 habitants, 0,1 % de la population), douze autres pour 4 types de services sur 5 (3 080 habitants, 0,2 %) et quarante-cinq pour 3 types de services sur 5 (22 890 habitants, 1,8 %). Ces communes sont toutes situées à l'est du département.

Dans ces groupes de communes, la population est un peu plus jeune que dans le reste du département. La part des moins de 14 ans est plus importante et celle des 65 ans ou plus légèrement plus faible.

Bien que les jeunes en difficulté d'insertion, les chômeurs, les familles monoparentales et les ménages sans voiture soient présents dans ces communes, leur proportion y est plus faible que dans le reste de la Seine-Maritime. Le taux de pauvreté de ces populations à l'est du territoire est plus important qu'ailleurs.

Sur le reste du département, les habitants sont éloignés d'un ou deux types de services uniquement, ou alors ne connaissent pas de difficultés d'accès.

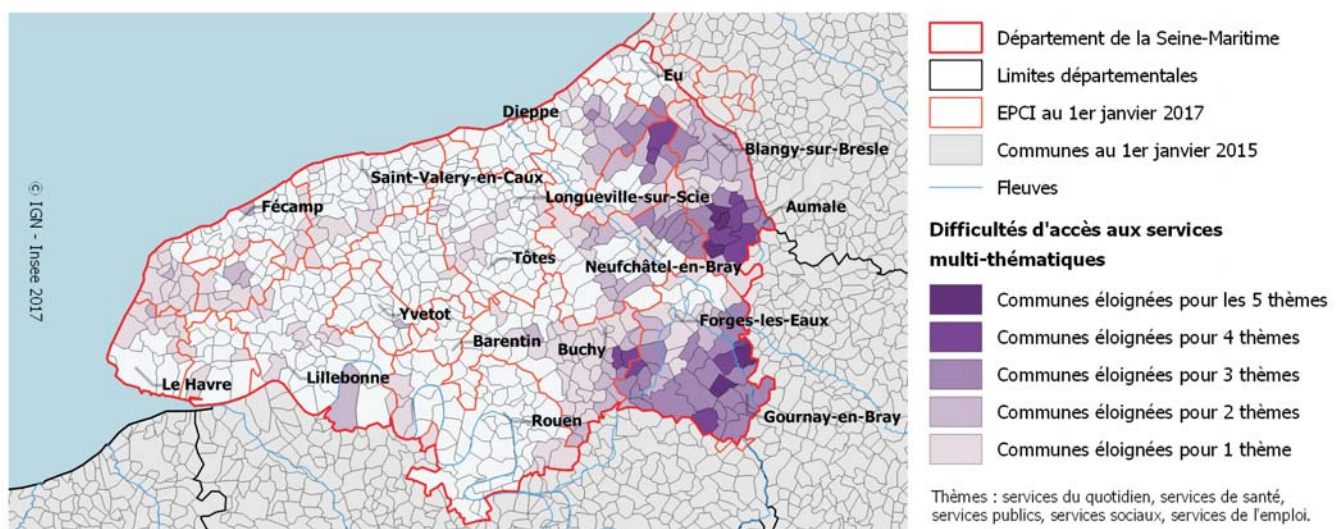
À l'est du département, des difficultés d'accès dans les services du quotidien

Essentiellement localisées dans le Pays de Bray et le sud de la Vallée de la Bresle, mais également dans les communautés de communes Falaises du Talou, Inter-Caux-Vexin et Caux Vallée de Seine, 112 communes rencontrent de fortes difficultés d'accès aux services du quotidien (37 350 habitants, illustration 35). La part des moins de 14 ans y est plus importante (+ 3,4 points) et celle des 65 ans ou plus, plus faible (- 3,0 points).

Dans ces communes, la part des jeunes en difficulté d'insertion, des chômeurs et des familles monoparentales est plus faible que

34 Les communes de l'est du département cumulent les difficultés d'accès aux services

Synthèse des difficultés d'accès aux services au public (multi-thématique)



Source : Insee

dans le reste du département. En outre, les ménages sans voiture sont peu nombreux mais seules 14 de ces communes ont une offre de transport urbain, une ligne interurbaine régulière ou une gare.

Quelques communes du Pays de Bray et de la Vallée de la Bresle en difficulté d'accès aux services de santé

58 communes rencontrent des difficultés d'accès aux services de santé (15 460 habitants). Ces communes appartiennent essentiellement

aux communautés de communes Bray-Eawy, des 4 Rivières et Falaises du Talou (illustration 36).

La population de ces communes présente des caractéristiques similaires à celle éloignée des services du quotidien.

Le sud du Pays de Bray, la Vallée de la Bresle et le nord du Havre en difficulté d'accès aux services publics

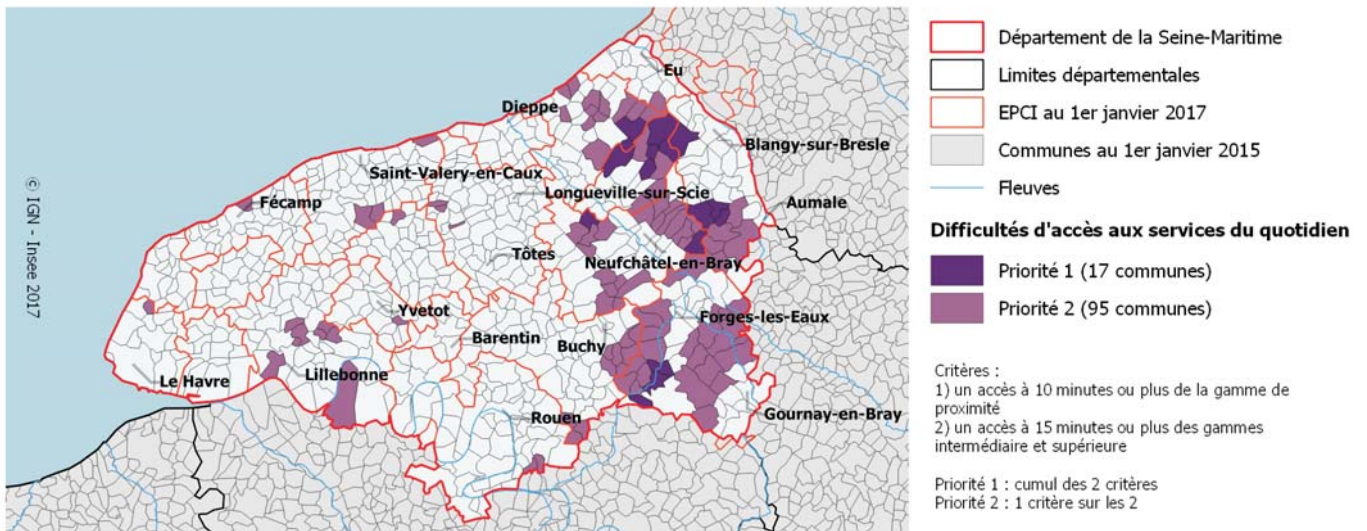
Les populations de 177 communes rencontrent des difficultés d'accès aux services

publics (129 000 habitants). Ces communes appartiennent essentiellement aux communautés de communes des 4 Rivières, Inter-Caux-Vexin, Aumale-Blangy-Sur-Bresle mais aussi à celle du Canton de Criquetot-l'Esneval et à l'agglomération havraise (illustration 37).

La population de ces communes présente des caractéristiques similaires à celle éloignée des services du quotidien et des services de santé. La population d'enfants (moins de 14 ans) y est plus représentée et la population de seniors (65 ans ou plus)

35 112 communes avec des difficultés d'accès dans les services du quotidien, essentiellement dans le Pays de Bray et la Vallée de la Bresle

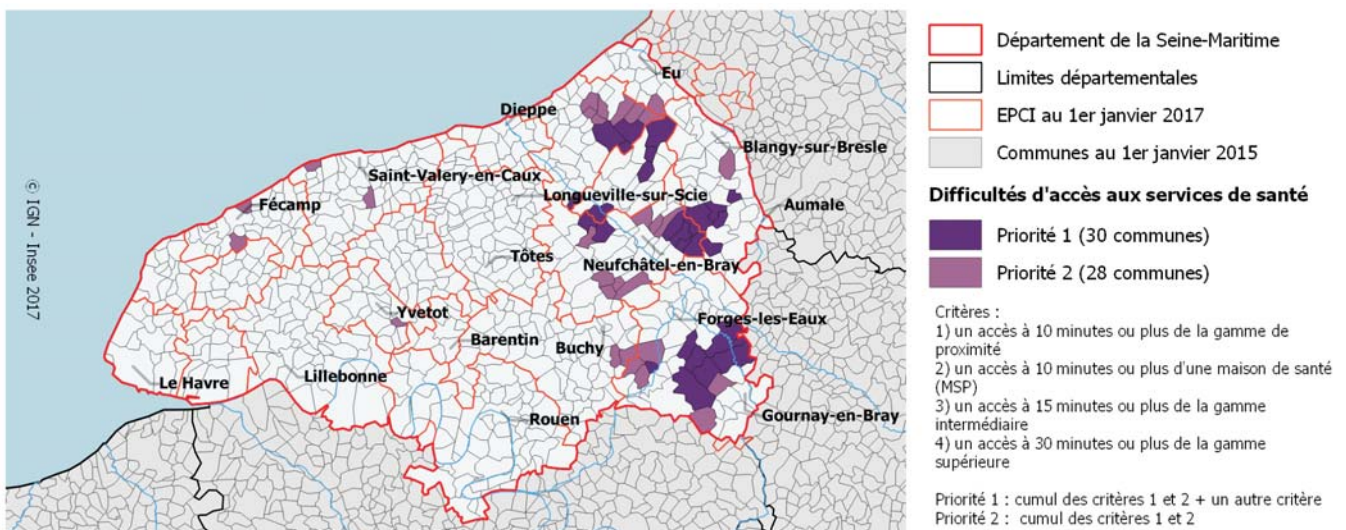
Synthèse des difficultés d'accès aux services du quotidien



Source : Insee

36 58 communes, situées à l'est du département, avec des difficultés d'accès dans les services de santé

Synthèse des difficultés d'accès aux services de santé



Source : Insee

moins présente. Par ailleurs, la part des jeunes en difficulté d'insertion et celle des chômeurs restent plus faibles que dans le reste du département. Cependant, sur ces territoires, la part des ménages sans voiture est un peu plus élevée, ainsi que la part des familles monoparentales, qui reste toutefois plus faible que dans le reste du département.

L'extrême est du département en difficulté d'accès aux services sociaux

46 communes, situées à l'extrême est du département (*illustration 38*), rencontrent

des difficultés d'accès aux services sociaux (31 790 habitants).

La part des seniors est plus élevée dans ces communes que dans le reste du département (+ 3 points). La part des jeunes en difficulté d'insertion, de chômeurs et de familles monoparentales y est quasi équivalente.

De fortes difficultés d'accès aux services de l'emploi dans la Vallée de la Bresle et le sud du Pays de Bray

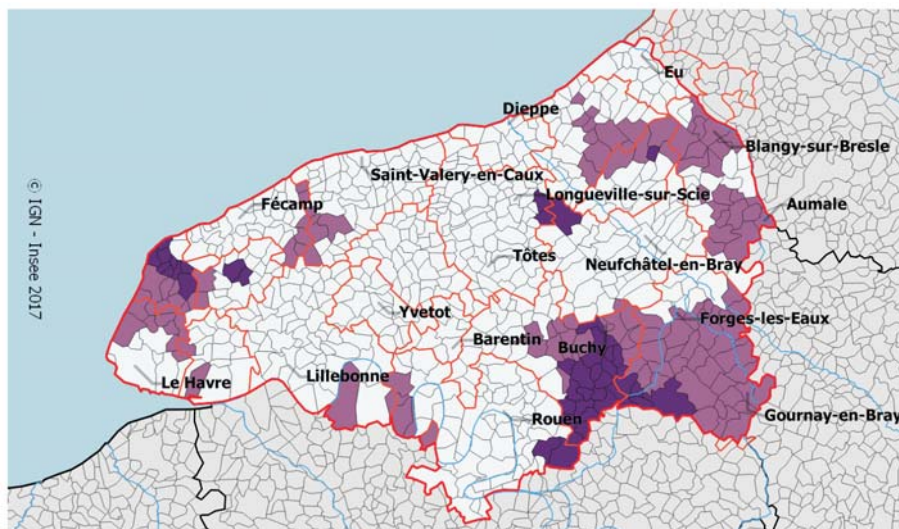
90 communes rencontrent des difficultés d'accès aux services de l'emploi (55 240

habitants). La majorité de ces communes se situe dans le sud de la Vallée de la Bresle, mais les extrêmes nord et sud du Pays de Bray sont aussi concernés (*illustration 39*).

Dans ces territoires, la part des seniors est plus élevée que dans le reste du département. La part des familles monoparentales y est plus faible mais celle des jeunes en difficulté d'insertion et des chômeurs y sont quasi équivalentes. ■

37 177 communes avec des difficultés d'accès dans les services publics, essentiellement à l'est du département et au nord du Havre

Synthèse des difficultés d'accès aux services publics



- Département de la Seine-Maritime
- Limites départementales
- EPCI au 1er janvier 2017
- Communes au 1er janvier 2015
- Fleuves

Difficultés d'accès aux services publics

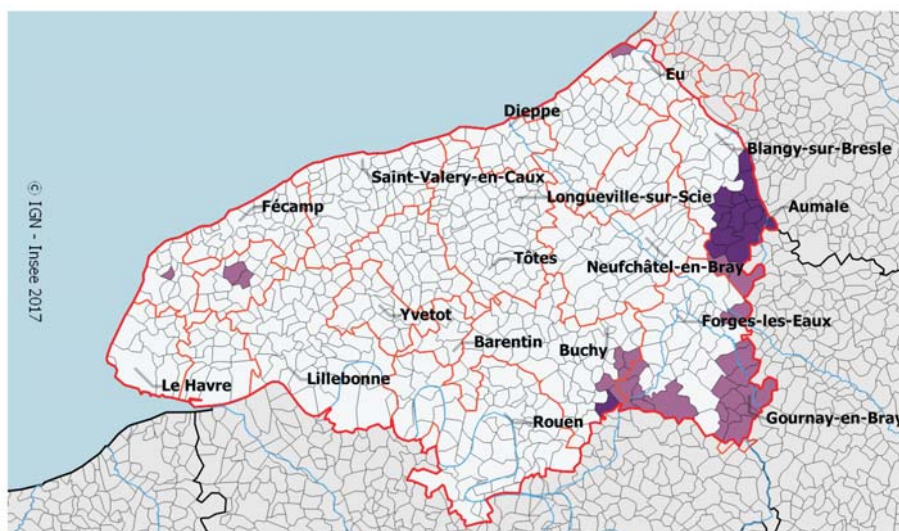
- Priorité 1 (44 communes)
- Priorité 2 (133 communes)

Critères :
 1) un accès à 20 minutes ou plus des mairies délivrant des titres
 2) un accès à 20 minutes ou plus des points d'accès aux droits
 Priorité 1 : communes éloignées des 2 services
 Priorité 2 : communes éloignées d'un des 2 services

Source : Insee

38 46 communes à l'extrême est du département avec des difficultés d'accès dans les services sociaux

Synthèse des difficultés d'accès aux services sociaux



- Département de la Seine-Maritime
- Limites départementales
- EPCI au 1er janvier 2017
- Communes au 1er janvier 2015
- Fleuves

- #### Difficultés d'accès aux services sociaux
- Priorité 1 (14 communes)
 - Priorité 2 (32 communes)

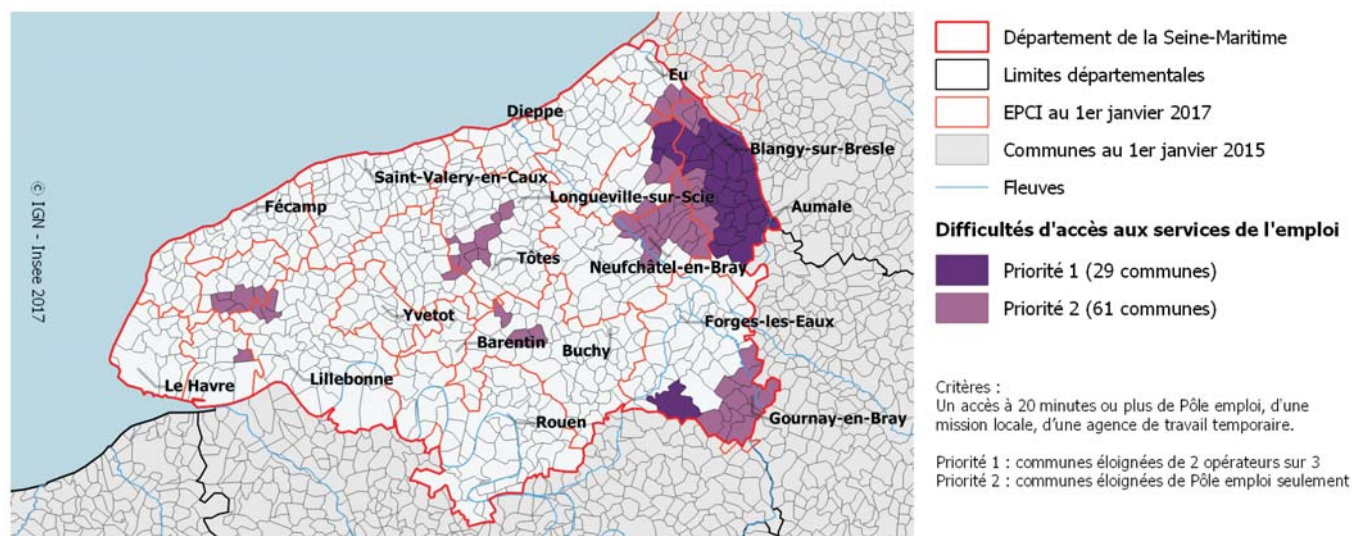
Critères :
 Un accès à 20 minutes ou plus des centres sociaux, CMS, CLIC, CAF
 Un accès à 30 minutes ou plus des CPAM, CARSAT et MSA.

Priorité 1 : communes éloignées d'au moins 4 opérateurs sur 7
 Priorité 2 : communes éloignées de 3 opérateurs sur 7

Source : Insee

39 90 communes avec des difficultés d'accès dans les services de l'emploi

Synthèse des difficultés d'accès aux services de l'emploi



Source : Insee

40 20 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) en Seine-Maritime

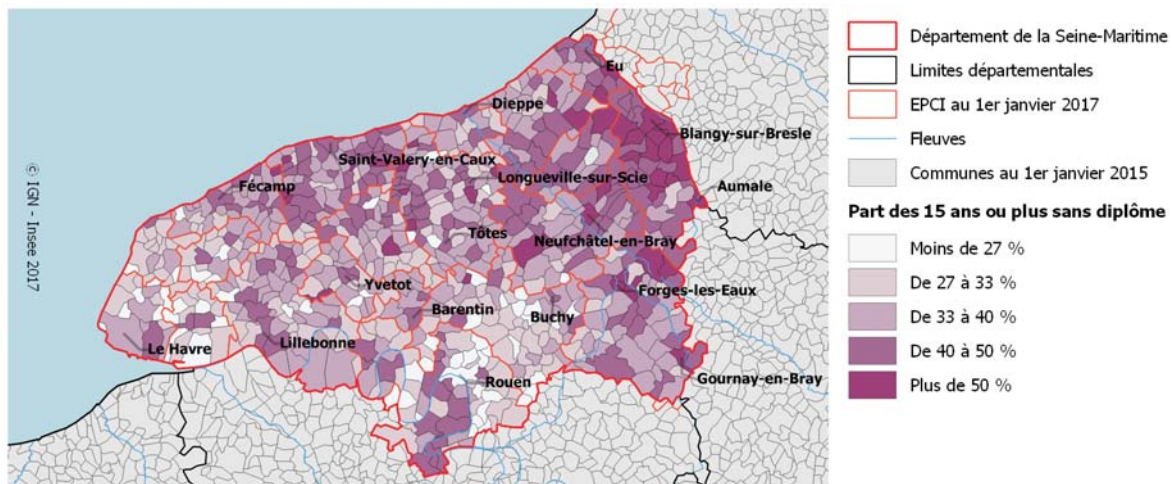
EPCI à fiscalité propre en Seine-Maritime au 1^{er} janvier 2017



Source : Insee

41 Une majorité de non diplômés dans de nombreuses communes de l'est

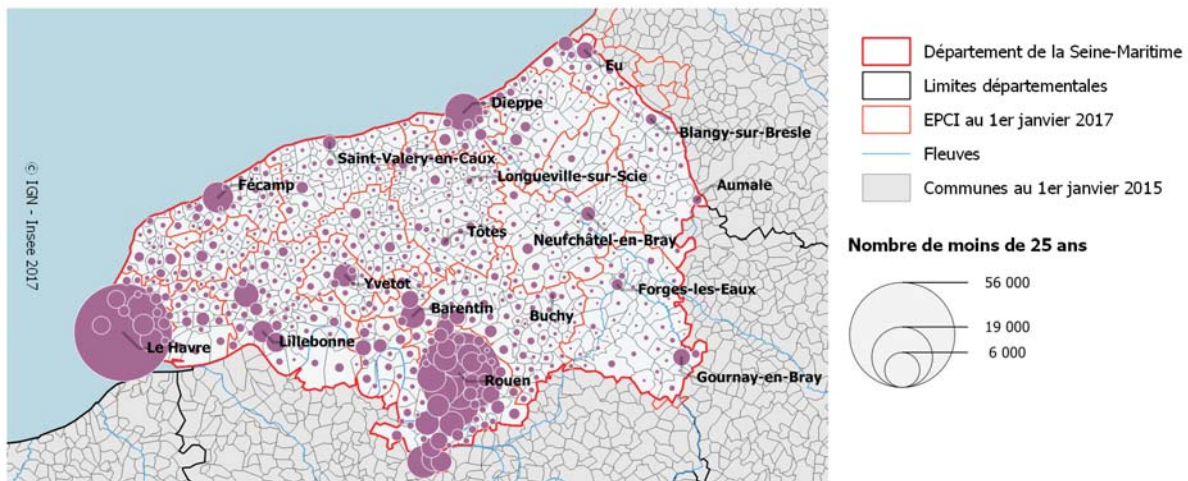
Part des 15 ans ou plus sans diplôme dans les communes de Seine-Maritime



Source : Insee, recensement de la population 2013

42 Plus de la moitié des jeunes du département réside dans la métropole rouennaise ou l'agglomération havraise

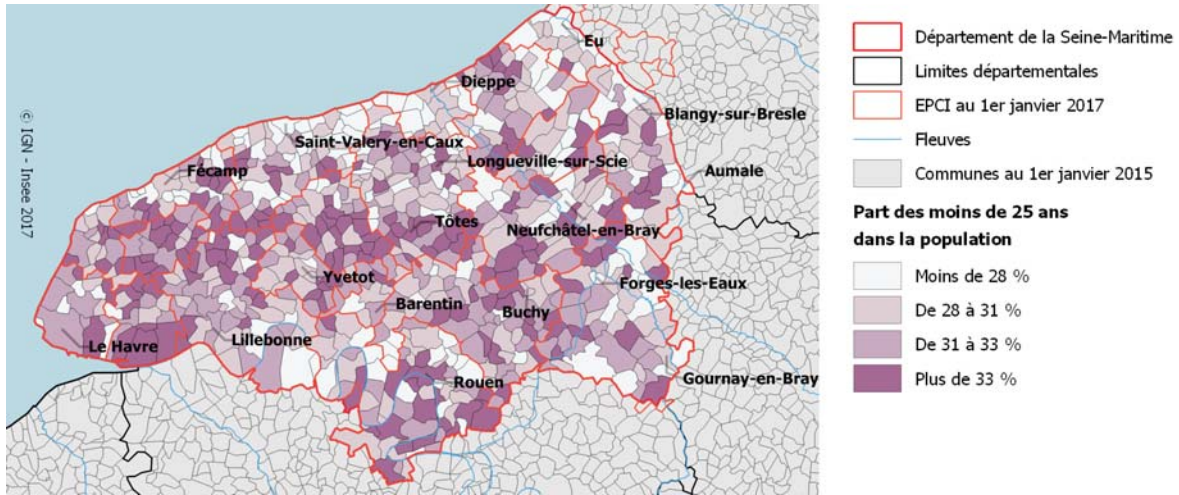
Nombre de moins de 25 ans dans les communes de Seine-Maritime



Source : Insee, recensement de la population 2013

43 Une part de jeunes plus faible sur la Côte d'Albâtre et dans le nord de la Vallée de la Bresle

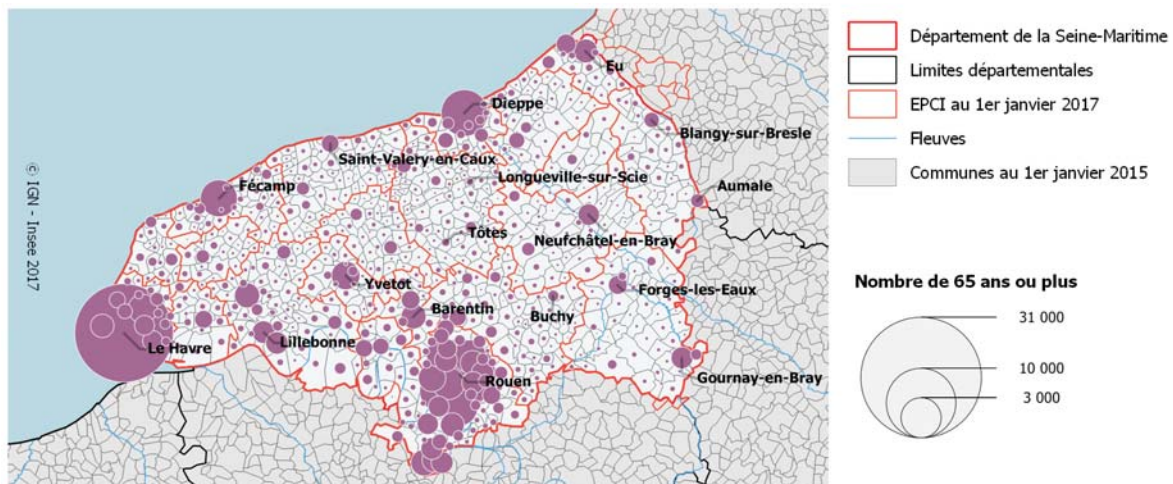
Part des moins de 25 ans dans la population en Seine-Maritime



Source : Insee, recensement de la population 2013

44 3 seniors sur 5 résident dans la métropole rouennaise ou l'agglomération havraise

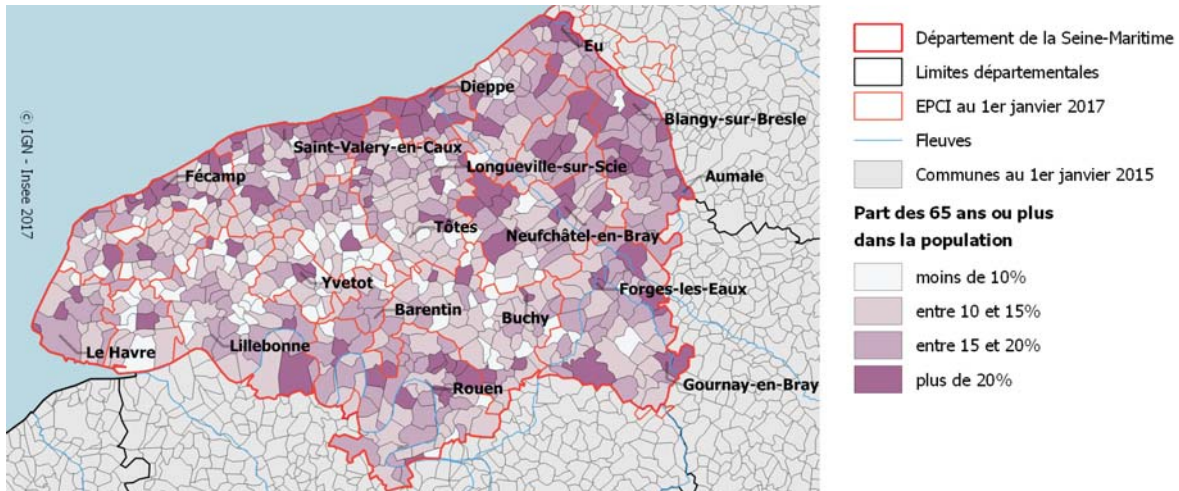
Nombre de 65 ans ou plus dans les communes de Seine-Maritime



Source : Insee, recensement de la population 2013

45 Une part de seniors plus importante sur la Côte d'Albâtre et dans le nord de la Vallée de la Bresle

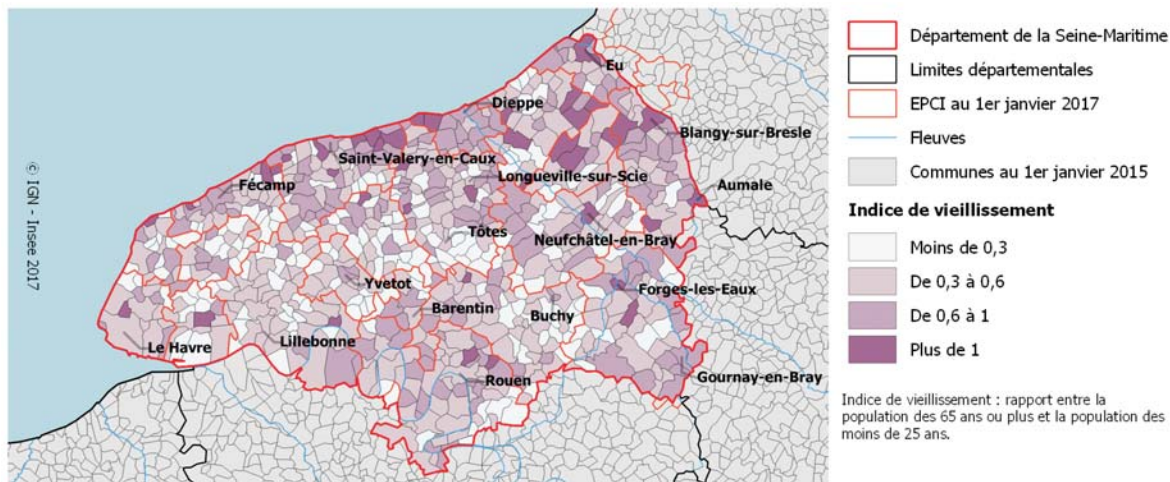
Part des 65 ans ou plus dans la population en Seine-Maritime



Source : Insee, recensement de la population 2013

46 Six seniors pour dix jeunes en Seine-Maritime

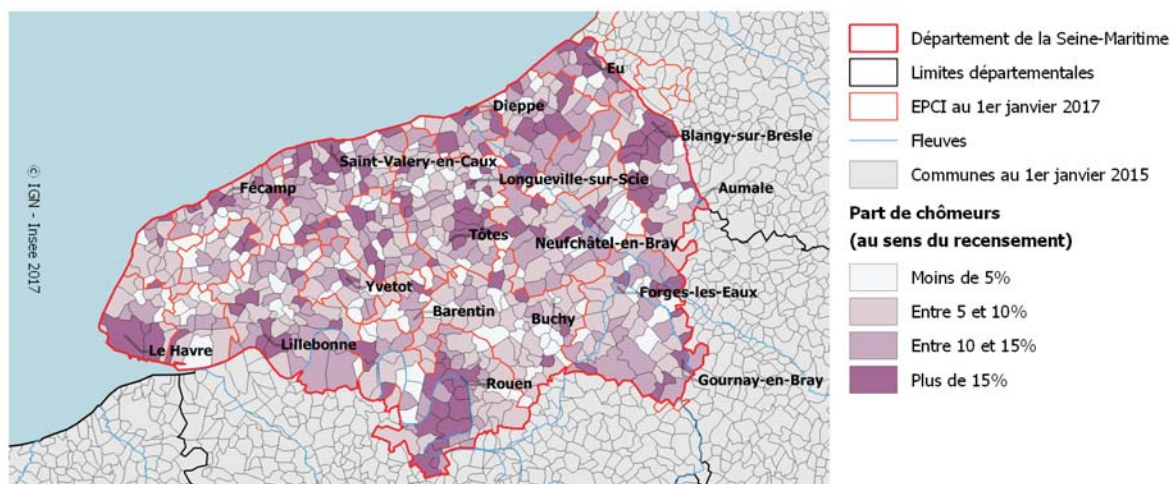
Indice de vieillissement



Source : Insee, recensement de la population 2013

47 Une part de chômeurs plus élevée dans les pôles urbains

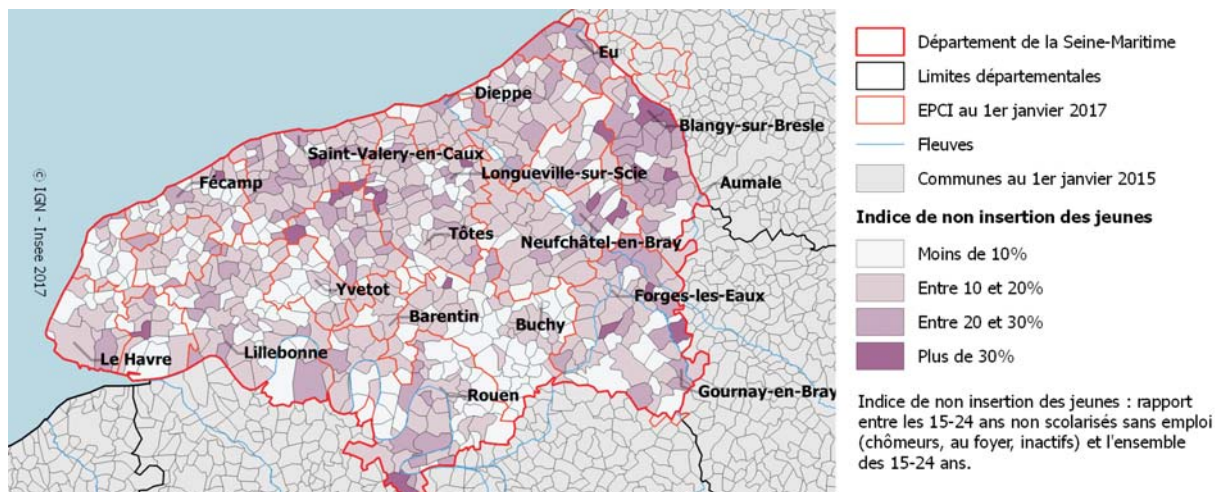
Part de chômeurs (au sens du recensement) en Seine-Maritime



Source : Insee, recensement de la population 2013

48 Une part de jeunes en difficulté d'insertion plus élevée à l'est du département

Indice de non insertion des 15-24 ans



Source : Insee, recensement de la population 2013

Insee Dossier

Avec 1,3 million d'habitants en 2013, la Seine-Maritime est le département le plus peuplé de Normandie. Il se place au 8^e rang des départements de France de province pour sa population. Les 168 communes pôles de services mailent de façon homogène l'ensemble du territoire, ce qui garantit globalement aux habitants de ne jamais être trop éloignés de ces services. Les pôles sont toutefois concentrés le long de la Vallée de la Seine et sur le littoral. L'intérieur des terres, en particulier l'est du département, est moins dense en pôles et l'accès aux services est plus difficile dans ces territoires plus ruraux.

Dans un contexte généralement favorable, l'accessibilité aux services constitue un enjeu pour certains territoires. Les habitants du Pays de Bray et de la Vallée de la Bresle ont des difficultés d'accès aux services du quotidien, de la santé, de l'emploi, ainsi qu'aux services publics et sociaux. Ces difficultés sont renforcées par certaines caractéristiques sociales des habitants de ces territoires, qui sont marqués par une plus grande pauvreté et une moins bonne desserte en services de transport en commun.

Dossier n° 9
Novembre 2017



Insee Normandie

5, rue Claude Bloch
BP 95137
14024 CAEN Cedex

Directeur de la publication :
Daniel Brondel

Rédactrice en chef :
Maryse Cadalanu

Attachée de presse :
Carole Joselier
Tél : 02.35.52.49.17

Mise en page :
Françoise Lerond

ISSN : 2493-7452 (en ligne)
ISSN : en cours pour imprimés
© Insee 2017

